



PUBLICATION OFFICIELLE  
DE L'ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DE POLICE CRIMINELLE

Rédacteur en Chef:  
Raymond E. KENDALL

O.I.P.C. - INTERPOL

SECRETARIAT GENERAL  
50, quai Achille-Lignon  
69006 LYON

ADRESSE TELEGRAPHIQUE :  
INTERPOL-LYON

TELEPHONE :  
LYON 72 44 70 00

FAX :  
LYON 72 44 71 63  
FRANCE

*Sauf mention expresse contraire, les  
opinions et les références aux  
équipements publiées dans cette revue  
n'engagent pas l'O.I.P.C. - Interpol.*

*Tous droits de reproduction, de  
traduction ou d'adaptation, même  
partielle, des textes publiés  
dans cette revue sont strictement  
réservés.*

CPPAP N° 1207 AD  
IMPRIME EN FRANCE  
ISSN 0035-3396

REVUE INTERNATIONALE  
DE POLICE CRIMINELLE

---

# Assemblée générale

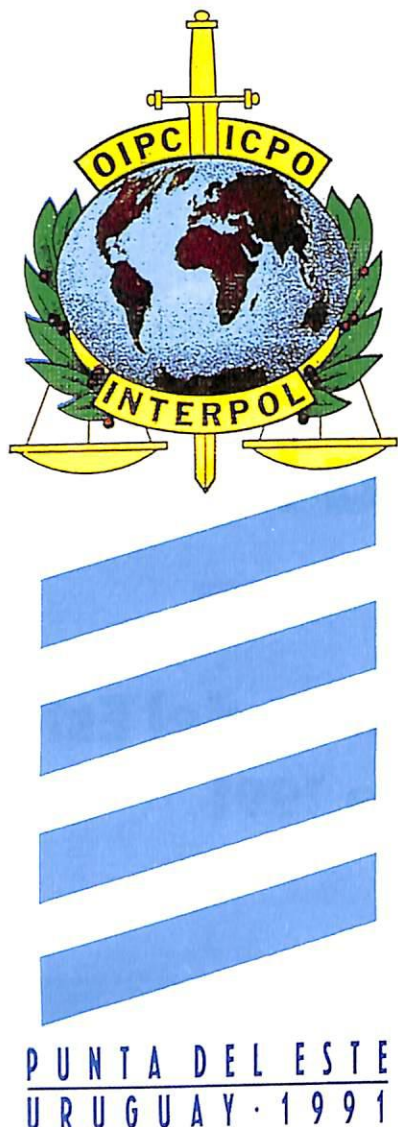
---

**60<sup>e</sup> session**      **Punta del Este**  
**4 - 8 novembre 1991**



46<sup>e</sup> ANNEE - NOVEMBRE-DECEMBRE 1991 - NUMERO 433

---



# SOMMAIRE

- 3 Séance solennelle d'ouverture
- 7 Adhésion de quatre nouveaux pays
- 8 Rapport d'activité du président
- 9 Rapport d'activité du Secrétariat général
- 18 Questions financières
- 20 Trafic international des drogues
- 23 Faux monnayage et délits économiques
- 24 Télécommunications et informatique
- 26 Réunion des chefs de BCN
- 28 Réunions continentales
- 31 Programme de travail pour l'année 1992
- 33 Elections et choix du lieu de la prochaine Assemblée
- 35 Autour de la conférence
- 39 Liste des participants
- 40 Index des articles parus dans la RIPC en 1991

*Photos : Freddy Navarro et Carlos Pazos.*



## SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol s'est tenue du 4 au 8 novembre 1991 à Punta del Este (Uruguay).

La session s'est ouverte le lundi 4 novembre 1991 sous la présidence de M. Lacalle, président de la République orientale d'Uruguay.

Après quelques mots de bienvenue prononcés par M. Ramirez, ministre de l'Intérieur de l'Uruguay, M. Ivan Barbot, président de l'OIPC-Interpol, a prononcé une allocution dont nous reproduisons la teneur in extenso dans nos colonnes.

### Allocution de M. Ivan Barbot

« Je suis très heureux de pouvoir aujourd'hui remercier chaleureusement, au nom de l'Organisation et en mon nom personnel, les plus hautes autorités de la République orientale de l'Uruguay de nous avoir conviés à Punta del Este à l'occasion de la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol.

Cette aimable invitation constitue une manifestation supplémentaire du dynamisme de l'Uruguay au sein d'une organisation que ce pays a rejoint dès 1955, et de son désir de participer au renforcement de la lutte contre la criminalité internationale. Cette détermination est symbolisée de façon éclatante par le très grand honneur que nous fait M. Luis Alberto Lacalle, président de la République, d'avoir bien voulu accepter que cette séance inaugurale soit placée sous sa présidence.

Naturellement, nous nous réjouissons de constater que notre mission de service public international suscite l'intérêt croissant des plus hautes autorités nationales, qui viennent ainsi apporter un

puissant encouragement à nos activités.

Je profite de cette occasion pour leur renouveler solennellement l'expression de notre gratitude.

Cet engagement sans ambiguïté nous sera d'autant plus utile que, comme vous le savez, cette session de l'Assemblée générale d'Interpol s'inscrit dans un environnement international profondément modifié. Ces transformations, de nature politique, économique, mais aussi sociale et juridique, appellent une évolution de notre organisation. Ce contexte différent doit nous conduire à améliorer nos structures et nos capacités, pour faire face à de nouveaux défis.

En effet, l'OIPC est aujourd'hui confrontée à une triple évolution caractérisée par l'émergence de menaces nouvelles en matière de criminalité, l'extension géographique de l'Organisation et les conséquences du statut intergouvernemental reconnu à Interpol.

Tout d'abord, il nous appartient de relever les nouveaux défis lancés par les criminels. Ces défis

peuvent être nouveaux par leur envergure, comme c'est le cas du trafic de drogues, mais ils peuvent l'être également par la manière dont ils sont perçus par la communauté internationale. C'est pourquoi Interpol est conduit aujourd'hui à agir plus directement contre certains types de criminalité, dont l'exemple le plus spectaculaire est fourni par l'exploitation des enfants sous toutes ses formes.

Nous discuterons donc au cours de la présente session des premières conclusions des études menées par le Secrétariat général sur cette question, et d'un projet de résolution relative à la protection des enfants contre les agissements des trafiquants de drogues.

Par ailleurs, à la demande du Brésil, l'ordre du jour comporte un projet de coopération dans la lutte contre le trafic international des enfants.

*L'ouverture de la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale. A la tribune, de gauche à droite : M. Lacalle, président de la République de l'Uruguay ; M. Barbot, président de l'OIPC-Interpol ; M. Kendall, secrétaire général de l'Organisation.*





Les travaux menés depuis le vote de la résolution AGN/58/RES/15, il y a maintenant deux ans, mériteraient d'avoir rapidement des prolongements concrets, en considération du consensus international qui s'est dégagé lors de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

En second lieu, nous pouvons nous réjouir de l'extension géographique d'Interpol et de sa quasi-universalité.

Ainsi, cet après-midi même, vous aurez à vous prononcer sur les demandes d'adhésion formulées à Interpol. Si notre organisation leur donne une réponse favorable, nous pourrions compléter notre dispositif de façon utile pour l'ensemble de la communauté policière, car ces pays constituent eux aussi de nouveaux champs potentiels d'activité pour les mal-fauteurs internationaux.

L'étendue de la couverture géographique qu'assure ainsi notre organisation et le développement des solidarités régionales rendent de plus en plus nécessaire une certaine déconcentration de ses missions de coordination d'enquête, sans pour autant remettre en cause son unité.

C'est dans cet esprit que se poursuivent aujourd'hui nos travaux sur la régionalisation. A l'occasion de la présente Assemblée générale, nous devrions franchir une étape supplémentaire. Il vous appartient en effet de prendre la décision de créer un bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest à Abidjan, à la suite de l'offre formulée par le gouvernement de la Côte d'Ivoire, auquel je renouvelle, en votre nom, les remerciements de notre organisation.

Enfin, la troisième évolution que je voudrais retenir ici concerne l'adaptation de nos textes fondamentaux à la reconnaissance de la nature intergouvernementale de notre organisation. Il vous est donc



*M. Ramirez, ministre de l'Intérieur de l'Uruguay, souhaite la bienvenue aux 402 délégués.*

proposé de réfléchir sur les premières propositions résultant des travaux du Comité exécutif, du Secrétariat général et des conseillers de l'Organisation concernant la révision du statut et du règlement général de l'Organisation.

Comme vous l'aurez noté à la lecture du document qui vous a été remis à ce sujet, cette révision des textes s'accompagnera d'une réaffirmation de la vocation première d'Interpol : la prévention et la répression de la criminalité internationale.

Cependant, si Interpol constitue aujourd'hui une organisation universellement reconnue, dont les champs d'intervention ne cessent de s'étendre, il lui faut aussi adapter ses moyens et ses capacités à ces nouvelles tâches essentielles.

L'universalisation de l'OIPC-Interpol impose à la fois des harmonisations techniques, une politique plus déterminée de solidarité internationale, et une adaptation des ressources financières aux nouveaux besoins de l'Organisation.

En premier lieu, l'extension géographique de l'Organisation

appelle un important travail d'harmonisation technique. C'est pour cette raison que le Comité exécutif vous soumet un projet de directives. Elles permettront à terme d'assurer l'uniformisation technique du contenu des fichiers du Secrétariat général et des bureaux sous-régionaux, ainsi que de leur système de contrôle interne.

Par ailleurs, la dimension universelle qu'Interpol atteint aujourd'hui conduit à mettre en oeuvre une véritable politique de solidarité internationale qui permettra d'élever progressivement le niveau global de la qualité de la coopération de police.

En effet, la faiblesse d'une partie du maillage que constitue Interpol sur tous les continents a nécessairement des répercussions sur le degré d'efficacité de l'ensemble.

C'est la raison pour laquelle vous seront proposés deux projets particulièrement importants :

Le premier concerne la formation des policiers, sujet sur lequel, comme vous le savez, nous nous concentrons spécialement depuis l'adoption de la résolution AGN/58/RES/14. En approuvant le projet qui vous est soumis, vous donnerez à l'Organisation des orientations dont la mise en oeuvre, en concertation étroite avec d'autres enceintes internationales et nationales, aboutira à promouvoir de façon coordonnée des actions de formation pour les policiers des pays en voie de développement.

Il s'agira donc avant tout de faire preuve d'imagination, d'audace et de persévérance, sans céder à la tentation d'alourdir encore les charges et les structures d'Interpol.

Le second projet prévoit la modernisation des télécommunications selon les régions. Il vous est communiqué sous la forme d'un plan chiffré à caractère indicatif.

Il est évident que l'adoption de ce programme constituerait un



progrès décisif dans la mise en oeuvre de l'assistance technique aux pays en voie de développement, volonté de plus en plus affirmée au sein d'Interpol.

Mais il est vrai également que la réalisation de telles ambitions sera directement liée à l'effort que tous les pays membres accepteront de consentir en ce qui concerne leurs obligations financières vis-à-vis de l'Organisation.

Ceci m'amène naturellement à aborder pour terminer la question cruciale des finances de l'Organisation.

Vous avez franchi l'année dernière une étape importante en adoptant une réforme du système des contributions budgétaires fondée sur les principes d'équité et de solidarité.

En contrepartie d'une augmentation importante demandée aux pays industrialisés, une augmentation minimale sera requise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, auprès des pays versant actuellement une seule unité budgétaire.

Notre objectif reste la stabilisation du montant de l'unité budgétaire. Un accroissement significatif des prestations fournies par l'Organisation en faveur des pays membres est pourtant nécessaire, comme l'illustrent notamment les projets que je viens d'évoquer. Il est donc essentiel que les pays membres soient à jour de leurs contributions.

Or, à la stabilisation, voire à la régression du montant des arriérés que nous avons pu constater ces trois dernières années, succède à nouveau une période de détérioration de la situation à laquelle il devient vital de remédier au plus vite.

Parallèlement, nous renouvelons notre appel aux pays industrialisés afin qu'ils acceptent le principe de la réévaluation du montant de leur cotisation, quitte à négocier l'échelonnement de cette augmentation.

Je sais qu'un certain nombre de ces pays ont fait part de leur réponse favorable. Je les en remercie vivement au nom de chacun d'entre nous.

Je sais également que d'autres pays, tout en étant d'accord avec le principe, préfèrent attendre que leurs voisins de niveau comparable se manifestent officiellement les premiers.

Le secrétaire général et moi-même sommes prêts à rencontrer ici même, comme nous l'avons déjà fait, les délégations de ces pays pour trouver une solution qui permettrait de tenir compte de cet impératif.

Je ne doute pas que les travaux que je viens d'évoquer, ainsi que les autres points de l'ordre du jour, seront abordés avec sérieux et enthousiasme par les délégués à cette 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.

Vous en percevez les enjeux et avez pleinement conscience de participer à une entreprise qui consistera pour l'Organisation à jeter les bases d'une politique encore plus ambitieuse, adaptée aux importantes mutations internationales que nous vivons.

Le passé et le présent d'Interpol sont déjà dignes d'éloges. Il n'ap-

partient qu'à nous de préparer l'Organisation aux enjeux du monde de demain pour ne pas être pris au dépourvu.

C'est pourquoi je me réjouis tout particulièrement que ce moment important de l'évolution d'Interpol se déroule en Uruguay, dans cette atmosphère chaleureuse propre à la communauté policière.

Je ne voudrais pas conclure sans remercier une nouvelle fois les plus hautes autorités uruguayennes pour leur aimable invitation et pour la qualité remarquable de l'accueil qu'elles nous ont réservé. »

### **Allocution de M. Luis Alberto Lacalle**

M. Lacalle, président de la République orientale d'Uruguay, a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à tous les participants et a exprimé son plaisir d'accueillir dans son pays l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol. Il a formulé le souhait que les travaux de cette Assemblée générale portent les fruits que toutes les sociétés sont en droit d'attendre.

*Le Centre des spectacles de Punta del Este, où se sont déroulés les travaux de la 60<sup>e</sup> Assemblée générale.*





« Les évolutions sociales sont aujourd'hui si rapides et si profondes qu'elles rendent difficile toute prospective. Le monde bipolaire n'est plus ; les alignements politiques de ces dernières décennies ont été bouleversés. Mais au-delà, il est des transformations plus silencieuses qui ont modifié de manière radicale les fondements de l'action des gouvernements. Ainsi, en Amérique du Sud, des unités régionales à vocation économique, comme celle que se proposent de construire l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, voient le jour, et il faudra en tenir compte, car leurs effets ne sauraient rester limités à la seule sphère économique.

Mais le changement le plus important affecte les normes éthiques et les échelles de valeur ; il n'a épargné aucun pays et va s'accéléralant. Nous en sommes aujourd'hui à l'ère de la communication de masse. Plus que les normes politiques, ce sont les images télévisuelles qui bien souvent dictent les conduites. L'accès de la plupart

*Une vue d'ensemble de l'auditorium et de la tribune en séance plénière. 118 pays et 7 organisations internationales étaient présents.*



des peuples à la société de consommation et le vif désir d'y entrer chez ceux qui sont encore à son seuil constituent une force qui ébranle les fondements mêmes de la société, que l'on pouvait croire solides. Qui peut aujourd'hui méconnaître les effets dévastateurs de la diffusion d'images de richesse et de facilité dans des pays où sévit encore une grande pauvreté ? De même, l'ébranlement des valeurs familiales, parfois l'éloge des vices sociaux, sont autant de bouleversements que chacun doit prendre en considération dans son action.

Ainsi, les transformations qui affectent aujourd'hui tant l'organisation du monde que les modes de conduite individuels viennent ébranler les racines et les fondements mêmes de la société, celle-ci s'orientant vers de nouvelles valeurs qui, pour certains, restent parfois encore peu compréhensibles.

Face à ce monde en rapide évolution, le concept de sécurité, aussi ancien que l'existence de l'homme, prend une importance essentielle. Mais il faut bien voir que la sécurité est la tâche de tous.

Celle des policiers bien sûr, mais aussi celle des plus hautes autorités, dans le respect de leur indépendance : de l'exécutif, qui en a le premier la charge ; du législatif, qui doit donner à la police les moyens juridiques indispensables à son action ; du judiciaire enfin, dont la responsabilité est de veiller à une stricte application de la loi.

Aujourd'hui, on réclame de plus en plus de sécurité, et c'est en effet l'équilibre de la société qui est en cause. Ainsi, les différents pouvoirs concourant à la bonne marche d'un gouvernement démocratique doivent être tout entiers au service de la sécurité des citoyens. Celle-ci est un élément indispensable à la qualité de la vie, car il n'y a pas sans elle de réelle prospérité ni de processus de développement véritable. La sécurité est la première chose que le citoyen cherche dans sa vie quotidienne, et, s'il ne peut en bénéficier, toute vie sociale ou familiale en est irrémédiablement entravée. C'est pourquoi la tâche d'Interpol revêt la plus grande importance pour tous les peuples, pour tous les habitants de tous les pays du monde. »

M. Lacalle a tenu par ailleurs à insister sur deux points qui lui semblent fondamentaux. La lutte contre la drogue tout d'abord. « Face à ce fléau, l'humanité a commencé à mettre en commun ses efforts, mais l'on ne saurait aboutir en ce domaine si chaque pays n'accepte pas d'assumer ses propres responsabilités. Dans les Etats producteurs, les législations ont déjà été renforcées et elles devront sans doute l'être encore davantage à l'avenir pour tout ce qui concerne le trafic de substances illégales ou l'utilisation du système bancaire aux fins de blanchiment de capitaux. Pourtant, c'est sans doute dans les pays consommateurs que le problème est le plus profondément enraciné et qu'il faudra accentuer fortement les moyens de lutte. Il convient donc de procéder avec équanimité, en précisant clairement les responsabilités de chacun, et, en



cette matière, l'Uruguay saura s'acquitter des tâches qui lui incombent.

Autre sujet de très grande importance : la coopération internationale en matière de formation de la police. Les moyens techniques les plus sophistiqués aujourd'hui mis à sa disposition exigent plus que jamais une formation exemplaire sur le plan moral. En effet, c'est encore et toujours dans

l'être humain que résideront sa force et sa valeur. Convaincu de cette nécessité, l'Uruguay propose sa candidature pour accueillir le lieu international destiné à la formation des policiers, dont l'Assemblée générale doit débattre. L'internationalisation des délits exige la coordination des efforts internationaux pour les combattre.»

Au terme de son intervention, M. Lacalle a formulé le vœu que

les travaux de la 60<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OIPC-Interpol soient couronnés de succès, et que puisse ainsi être respectée partout dans le monde la devise des services de police uruguayens : « La liberté dans l'ordre. »

M. Barbot a ensuite remis la médaille d'Interpol au président de la République orientale d'Uruguay.

## ADHESION DE QUATRE NOUVEAUX PAYS

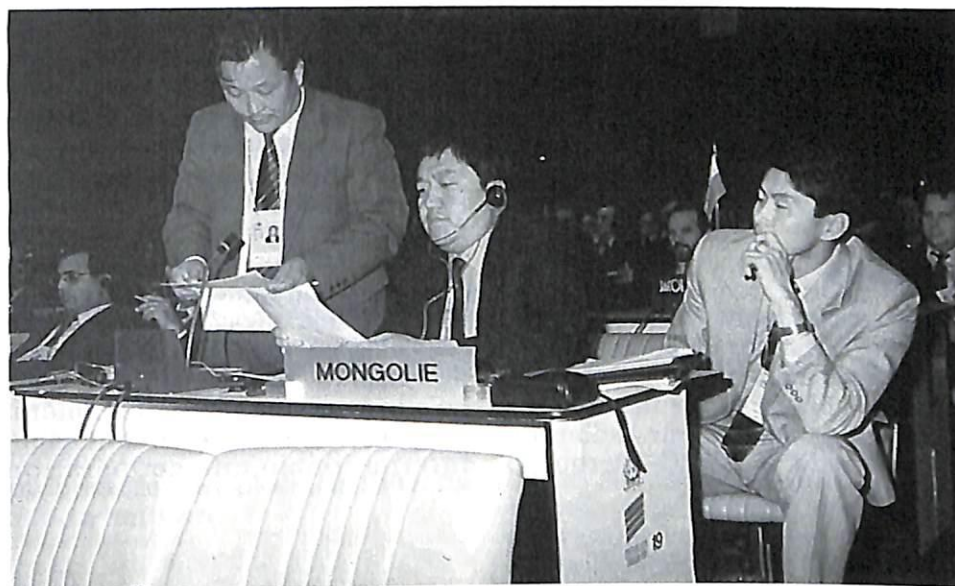
Cette année, lors de la première séance plénière, placée sous la présidence de M. Ivan Barbot (France), président de l'OIPC-Interpol, l'Assemblée générale a approuvé l'adhésion de quatre nouveaux pays : la Mongolie, le Viet Nam, l'Albanie et la Lituanie.

### Mongolie

Le représentant de la Mongolie salue chaleureusement tous les participants au nom des forces de police de la République populaire de Mongolie. Il précise que la Mongolie est un très ancien pays possédant des frontières communes avec l'URSS et la Chine, indépendant depuis 1911 et membre de l'Organisation des Nations Unies depuis 1961.

Dans le contexte actuel de forte augmentation de la criminalité à l'intérieur du pays et d'accroissement du nombre de délits commis par des ressortissants mongols à l'extérieur des frontières, le gouvernement de la République populaire de Mongolie a décidé de présenter la demande d'adhésion de son pays à l'OIPC-Interpol. Cette démarche a pour but de renforcer l'efficacité des forces nationales de police, dont les principales missions sont la lutte contre la criminalité et le maintien de l'ordre public.

L'Assemblée générale approuve la demande d'adhésion de la Mongolie.



### Viet Nam

M. Ivan Barbot, président, informe les délégués présents à l'Assemblée générale que le ministre de l'Intérieur du Viet Nam lui a fait savoir qu'il n'a pu, à son profond regret, dépêcher de représentant de son pays. Toutefois, il a tenu à remercier par avance l'Assemblée générale de l'accueil favorable qu'elle voudra bien réserver à son pays, en se félicitant que celui-ci puisse apporter rapidement sa contribution à l'OIPC-Interpol.

L'Assemblée générale approuve alors la demande d'adhésion du Viet Nam.

*La délégation de la Mongolie présente la demande d'adhésion de son pays.*

### Albanie

Le représentant de l'Albanie présente, au nom de son gouvernement, la demande d'adhésion de son pays. Il réaffirme le souhait de l'Albanie de devenir membre à part entière de l'OIPC-Interpol dans le but de contribuer aux efforts de la communauté internationale dans la lutte contre la criminalité et pour la sécurité. En ce sens, la participation de l'Albanie au combat mené par l'Organisation contre les malfaiteurs internationaux revêt une signification essentielle et, compte tenu de la





*Les délégués de l'Albanie.*

situation géographique du pays dans la péninsule balkanique, se révélera très certainement bénéfique pour tous.

L'Assemblée générale approuve la demande d'adhésion de l'Albanie.

### **Lituanie**

Le représentant de la République de Lituanie, au nom de son gouvernement et de la police lituanienne, a l'honneur de demander à l'Assemblée de soutenir l'adhésion de son pays à l'OIPC-Interpol. Il

souligne que les récents changements intervenus dans son pays ont eu notamment comme effet négatif une montée de la criminalité, phénomène très sensible en Lituanie qui est maintenant devenue un point chaud du continent. En outre, le représentant lituanien précise que face à une telle situation la république lituanienne a d'ores et déjà engagé d'importantes réformes en matière de police et de justice, mais qu'il est clair qu'elle a aussi le plus grand intérêt à instaurer avec la communauté internationale une coopération



*Le représentant de la Lituanie, 158<sup>e</sup> Etat membre de l'OIPC-Interpol.*

plus étroite dans le domaine policier.

La demande d'adhésion de la Lituanie est approuvée par l'Assemblée générale.

Le président déclare que désormais l'OIPC-Interpol compte 158 membres.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT**

**D**epuis la rédaction du dernier rapport d'activité de la présidence d'Interpol (juin 1990), M. Ivan Barbot, avec le concours du secrétaire général, s'est attaché à poursuivre son action selon quatre axes principaux :

### **Présidence des travaux des organes délibérants de l'Organisation et participation aux réunions Interpol.**

M. Barbot a présidé les 96<sup>e</sup>, 97<sup>e</sup> et 98<sup>e</sup> sessions du Comité exécutif, ainsi que, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 1990, les travaux de la 59<sup>e</sup> Assemblée générale à Ottawa. Il a également

participé à la 11<sup>e</sup> Conférence régionale africaine à Abuja, ainsi qu'à la 20<sup>e</sup> Conférence régionale européenne à Londres.

### **Consolidation des relations de principe avec certaines enceintes de coopération internationale et régionale.**

Dans ce domaine, le président a poursuivi le dialogue avec la Troïka des hauts fonctionnaires de Trévi (enceinte de coopération de police des douze pays de la Communauté européenne) sous la présidence italienne de M. Vincenzo Parisi (Rome, 23 novembre 1990)

et sous la présidence luxembourgeoise de M. Charles Elsen (Luxembourg, 30 mai 1991). Ces relations de principe avaient débuté sous la présidence française de M. François Roussey (Paris, septembre 1989) et celle irlandaise de M. Joseph Brosnan (Dublin, mai 1990).

Il a participé aux travaux de la conférence organisée au Gabon, en décembre 1990, dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, en vue d'élaborer un projet de convention régionale sur la lutte contre les drogues.



En outre, M. Barbot a procédé à un échange de correspondance avec les chefs d'Etat des neuf pays membres du Groupe de Rio (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Pérou, Uruguay, Venezuela) dans le domaine de la lutte contre la drogue, à l'issue de leur réunion de Caracas en octobre 1990.

Sur des nouveaux sujets d'intérêt commun, le président de notre organisation a noué des relations de principe avec M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé du Centre des droits de l'homme à Genève, et avec M. Hiroshi Nakajima, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé.

## **Sensibilisation des autorités gouvernementales aux services que peut rendre notre organisation ainsi qu'à ses besoins.**

Pour ce qui concerne cette troisième orientation, le président de l'OIPC-Interpol a rencontré de nombreux responsables de police, mais aussi, dans leurs pays respectifs, des autorités gouvernementales canadiennes, ivoiriennes, gabonaises, britanniques, luxembourgeoises, nigérianes, polonaises, sénégalaises et tchécoslovaques, et, dans le pays du siège, des autorités gouvernementales françaises, malgaches et vietnamiennes.

Il a, par ailleurs, procédé à des échanges de correspondance avec M. Doru Viorel Ursu, ministre de l'Intérieur de la Roumanie, avec M. Gramoz Rucaj, ministre de l'In-

térieur d'Albanie, et M. Mohamed Taki A. Mboreha, ministre de l'Intérieur des Comores.

## **Promotion de notre organisation auprès des organes de presse.**

La poursuite de ce dernier objectif s'est concrétisée par des entretiens accordés à quelque soixante-dix journalistes de la presse écrite ou radiotélévisée d'une dizaine de pays, chiffre sensiblement identique à celui enregistré pour chacune des deux années précédentes.

Enfin, comme en 1989 et en 1990, l'accomplissement des missions du président d'Interpol n'a pas nécessité le recours au budget de l'Organisation.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL**

**L**e présent rapport résume l'activité de l'OIPC-Interpol pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1990. Il comprend à la fois le compte rendu de l'activité générale et les résultats financiers de l'exercice.

Il convient de noter que l'année 1990 constitue la première année complète de fonctionnement dans les nouveaux locaux du siège de l'Organisation à Lyon, avec les équipements informatiques mis en place. Cela a nécessité une période d'adaptation tant au niveau du personnel que des méthodes de travail. L'activité générale, comme le démontre l'ensemble des éléments contenus dans ce rapport, a été cependant particulièrement intensive puisqu'il a fallu faire face aux développements attendus dans différents secteurs du Secrétariat général et rattraper certains

travaux ou réunions qui n'avaient pu prendre leur place en 1989, du fait du transfert.

### **Cabinet du secrétaire général**

Le Cabinet est le service technique et administratif qui aide le secrétaire général dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne.

Cette structure se compose des organes suivants :

- le Cabinet proprement dit ;
- le Service des relations publiques ;
- le secrétariat.

### **Service des relations publiques**

Au cours de l'année 1990, le Service des relations publiques a

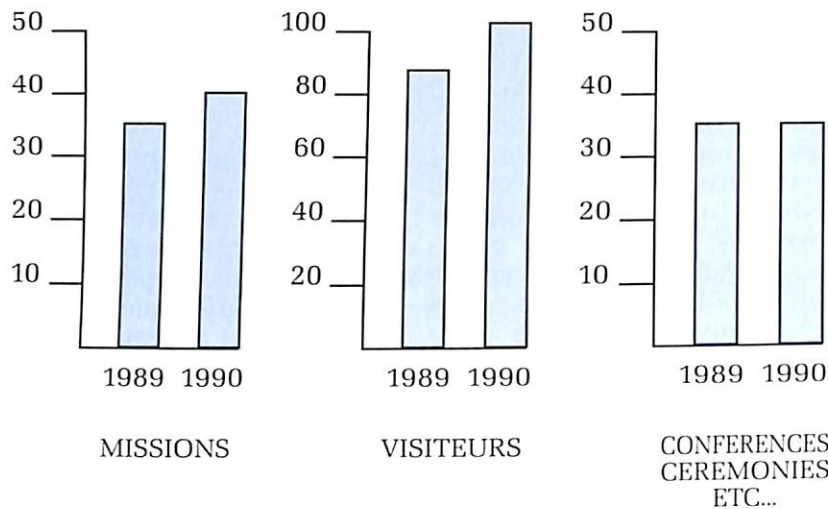
connu une augmentation sensible de ses activités. La presse écrite et les journaux télévisés sur le plan national et international ont continué à exprimer un vif intérêt pour les activités de l'Organisation. Ces différents médias ont sollicité des renseignements sur la coopération policière internationale (surtout après 1992), le blanchiment d'argent, le trafic d'enfants, le vol d'objets d'art (surtout dans les pays de l'Europe de l'Est), l'adhésion des pays de l'Est, le problème de la drogue et du terrorisme.

Le nombre des journalistes et des reporters qui ont ainsi rendu visite au Secrétariat général en 1990 a diminué sensiblement par rapport à 1989, passant de 280 (du fait de l'inauguration du siège) à une soixantaine environ.

Le Service des relations publiques a également donné suite à



## EVOLUTION DES ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL



- Sous-division 2 (criminalité économique et financière)
  - service administratif
  - criminalité économique (groupe E)
  - fausse monnaie et utilisation de faux documents de voyage (groupe F)
- Sous-division 3 (stupéfiants)
  - service administratif
  - groupe 1 (opérations)
  - groupe 2 (renseignement)
  - Bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est et l'Extrême-Orient (Bangkok)

### Le chef de division

Le chef de division est chargé de coordonner et de superviser les activités des trois sous-divisions. Il représente le Secrétariat général lors de diverses réunions organisées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Organisation. Il supervise également les activités régionales au sein de l'Organisation et coordonne les travaux de préparation des conférences régionales (à l'exception des conférences européennes, qui relèvent du Secrétariat européen).

La Division de police publique, entre autres, des comptes rendus

102 demandes sollicitant des statistiques, des interviews téléphoniques et des informations générales. Le nombre des appels téléphoniques pour organiser les visites et fournir les informations souhaitées a été plus ou moins identique à celui de l'année précédente : environ 2 000.

- service administratif
- criminalité générale (groupe CG)
- criminalité organisée (groupe CO)
- fonds provenant d'activités criminelles (groupe Fopac)
- terrorisme international (groupe TE)

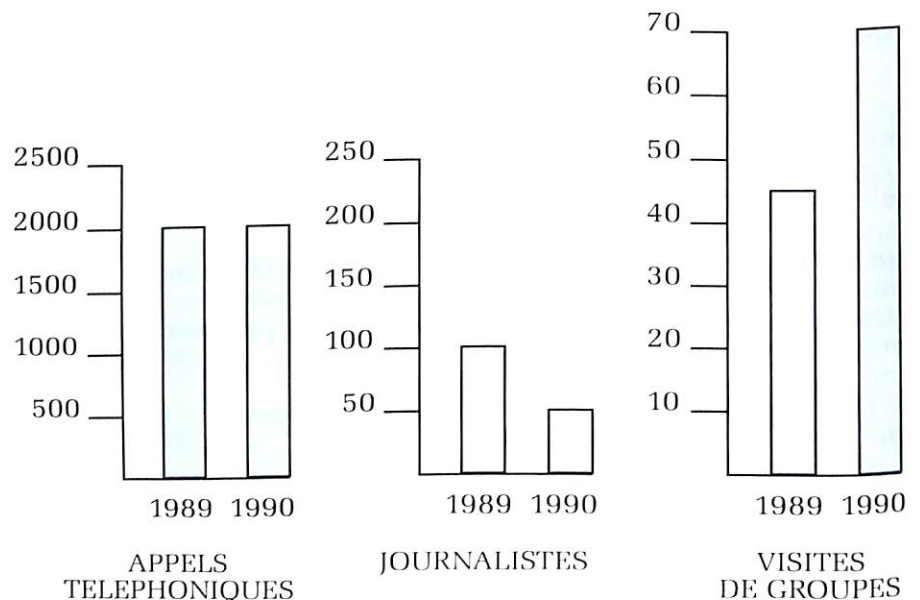
Le nombre des groupes accueillis au nouveau siège a augmenté sensiblement (71 en 1990), alors que le nombre des demandes de visites individuelles n'a pas beaucoup varié (13 en 1990, contre 11 en 1989).

### Activités criminelles internationales

La Division de police, qui a pour fonction de coordonner la coopération nécessaire à la lutte contre la criminalité internationale, est structurée de la façon suivante :

- Bureau du chef de division
- Sous-division 1 (criminalité générale, criminalité organisée, Fopac et terrorisme)

## EVOLUTION DES ACTIVITES DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES





mensuels sur ses principales activités (ces rapports sont distribués aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux membres du personnel du Secrétariat général).

### **Sous-division 1 (terrorisme international, criminalité organisée, fonds provenant d'activités criminelles, et criminalité générale)**

Cette sous-division, est composée de quatre groupes :

- groupe TE (terrorisme international)
- groupe CO (criminalité organisée)
- groupe Fopac (fonds provenant d'activités criminelles)
- groupe de la criminalité générale (infractions contre les biens et les personnes).

La Sous-division 1 s'était assigné comme objectif pour l'année 1990 de mieux coordonner la coopération policière entre les pays membres et le Secrétariat général :

- en recueillant tous les renseignements disponibles sur les activités criminelles des individus ou des groupes et en les diffusant à tous les BCN concernés ;
- en publiant des circulaires sur des opérations de police, des modus operandi, des notices vertes ainsi que des diffusions contenant des listes de malfaiteurs internationaux ;
- en préparant des rapports sur la structure des organisations criminelles ou terroristes ;
- en publiant des notices internationales et des affiches sur les œuvres d'art volées les plus recherchées ;
- en mettant à jour la liste des pays disposant de systèmes informatisés pour l'identification des victimes de catastrophes ;
- en organisant des réunions de travail sur des opérations de police avec les BCN concernés ;
- en mettant à jour la publication « Immatriculation des véhicules automobiles dans les différents pays » ;



*La délégation algérienne.*

- en publiant des rapports périodiques sur les nouveaux modus operandi, les voies du trafic international de voitures volées, d'œuvres d'art volées, d'armes et d'explosifs, ainsi que sur la criminalité organisée, le terrorisme international et les formes contemporaines de traite des êtres humains ;

- en publiant la 4<sup>e</sup> édition de l'« Encyclopédie des avoirs financiers » ;

- en maintenant des contacts étroits et constants avec des organisations internationales telles que les Nations Unies, l'UNESCO, l'IATA, l'OACI et le CCD.

#### **● Groupe TE (anti-terrorisme)**

Le groupe est spécialisé dans la lutte contre les activités terroristes internationales et accomplit ses tâches conformément aux directives du « Guide pour la lutte contre le terrorisme », approuvé et adopté par l'Assemblée générale de Belgrade en 1986. Le groupe TE traite en outre les problèmes relatifs à la sûreté de l'aviation civile, souvent en rapport avec des affaires internationales de terrorisme et de détournements d'aéronefs.

L'OIPC-Interpol a de plus en plus été appelée à travailler en coopération et en liaison étroites avec l'OACI et l'IATA, organisations représentées au 6<sup>e</sup> Colloque sur le terrorisme qui s'est tenu au Secrétariat général au cours du mois de septembre.

Les fonctionnaires du groupe TE ont été encouragés à mettre sur pied des projets dans l'intérêt des pays membres. A cette fin, une importante base de données a été créée à partir des affaires, rapports, sources publiques de renseignements, etc. Cette base de données a permis l'élaboration de statistiques, comptes rendus d'affaires, rapports mensuels, descriptions des activités des groupes terroristes, etc.

Il convient de noter que le groupe TE a participé à 7 conférences ou colloques.

#### **● Groupe de la criminalité organisée**

Eu égard à la nature de la criminalité organisée et au large éventail d'activités illicites traitées, le groupe n'est pas spécialisé dans



la lutte contre une activité criminelle en particulier. Sa tâche première est de réunir des renseignements sur des individus et des organisations se livrant au crime organisé. Ainsi, le groupe a notamment participé aux travaux suivants :

- 2<sup>e</sup> Séminaire sur la criminalité organisée - Tokyo (Japon), du 22 au 26 janvier 1990 ;
- 16<sup>e</sup> Réunion européenne des chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre les drogues - Secrétariat général, du 15 au 16 mars 1990 ;
- 2<sup>e</sup> Réunion des chefs de bureaux nationaux spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée - Wiesbaden (Allemagne), du 28 au 30 mai 1990 ;
- Organisation du 2<sup>e</sup> Colloque sur la criminalité organisée - Secrétariat général, 25 et 26 octobre 1990 ;
- Participation à un groupe de travail sur le trafic international des véhicules volés - Bruxelles (Belgique), 5 et 6 décembre 1990.

#### ● Groupe Fopac (Fonds provenant d'activités criminelles)

Au cours de l'année 1990, et dans le souci de donner satisfaction aux pays membres de notre organisation, de plus en plus préoccupés par les problèmes liés au blanchiment de l'argent « sale », le groupe Fopac s'est attaché à participer à de nombreuses réunions ou colloques, au nombre desquels figuraient notamment :

- Quatre missions à Strasbourg auprès du Comité restreint d'experts du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en ce qui concerne le dépistage, la saisie et la confiscation des produits du crime. Le Comité restreint a préparé une convention sur cette question.
- Cinq missions à Bruxelles pour participer à des réunions organisées par le CCD, la CEE et la Fédération bancaire de la Communauté européenne, et présenter un exposé à l'Université libre de Bruxelles.

- Quatre missions en Allemagne auprès du Bundeskriminalamt et d'écoles de police en Basse-Saxe et à Munster-Hiltrup.

- Deux missions à Washington D.C. pour participer à des réunions au BCN des Etats-Unis, à la FINCEN et dans d'autres services américains.

En outre, le groupe Fopac poursuit la mise à jour de l'« Encyclopédie des avoirs financiers ». La dernière édition est parue au printemps 1990.

#### ● Groupe de la criminalité générale

Le groupe est spécialisé dans certains types d'infractions contre les biens ou les personnes, considérées comme présentant un caractère international. Dans le cadre de son travail, le groupe est en liaison avec d'autres organisations internationales, telles le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme (formes contemporaines d'esclavage, y compris les infractions dont sont victimes des enfants, etc.), l'UNESCO, le Conseil international des musées (vol d'objets d'art et de biens culturels), l'OACI et la FEEM (trafic d'explosifs et d'armes), ainsi que la CITES (trafic d'espèces en voie de disparition).

#### ● Vol d'œuvres d'art et de biens culturels

Les fonctionnaires du groupe traitent en particulier les formulaires CRIGEN/ART ainsi que les messages sur le sujet reçus au Secrétariat général. Ils préparent ensuite les notices d'objets volés et l'affiche bi-annuelle sur « Les œuvres d'art les plus recherchées » et les diffusent à tous les pays membres. En 1990, il a été publié 179 notices à la demande de 23 pays membres.

Le fichier des objets volés est enfin informatisé et est en service depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990. Toutes les données concernant les objets d'art et les biens culturels volés

sont désormais enregistrées dans ce fichier.

#### ● Armes à feu et explosifs

L'officier responsable de toutes les questions ayant trait à l'utilisation d'armes à feu et d'explosifs à des fins criminelles est un membre du Bureau des alcools, tabacs et armes à feu des Etats-Unis (Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms); il est à ce titre chargé du programme et des bases de données ITAR et IEXIS du Secrétariat général.

En outre, en tant que représentant de la police et de l'OIPC-Interpol cet officier est membre du groupe *ad hoc* de spécialistes de l'OACI (Organisation internationale de l'aviation civile) créé afin de mettre au point un additif que l'on incorporerait aux explosifs plastiques pour en faciliter la détection.

A la suite du 6<sup>e</sup> Colloque sur le terrorisme international, un colloque sur le trafic d'armes et d'explosifs s'est tenu au Secrétariat général à Lyon les 28 et 29 juin 1990. Au cours de cette réunion, les systèmes ITAR et IEXIS ont fait l'objet d'une présentation détaillée.

#### ● Trafic et vol de véhicules automobiles, Criminalité et vols avec violence, Vol de navires

La majeure partie du travail concerne les infractions en matière de véhicules à moteur et, dans une moindre mesure, les crimes de violence ainsi que les vols avec violence. Cette dernière catégorie d'infractions n'a qu'une incidence limitée sur le plan international.

Une conférence internationale sur les vols à main armée au préjudice d'établissements financiers et de transporteurs de fonds s'est tenue au Secrétariat général du 3 au 5 juillet 1990.

On notera pour ce qui concerne le dernier type d'infraction qu'ou-



tre les vols de fret, diverses escroqueries aux assurances sont commises au préjudice de compagnies d'assurance.

### ● **Traite d'êtres humains, infractions à caractère sexuel, personnes disparues**

Pour ce qui est de la traite d'êtres humains et des formes contemporaines d'esclavage, le groupe est en liaison étroite avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, à Genève, et avec les organisations non gouvernementales qui traitent de questions similaires.

### ● **Vol, vol avec effraction et infractions connexes, protection des espèces menacées**

Quelque 190 affaires de vol à la tire ont été traitées au cours de l'année. Presque chaque fois qu'ont lieu de grands rassemblements de personnes comme les Jeux Olympiques, on demande au Secrétariat général de diffuser des listes de voleurs à la tire itinérants.

Egalement 235 cas de vol avec effraction et 86 affaires de recel ont été suivis, et 8 questions relatives au trafic d'espèces menacées ont été confiées au Secrétariat général aux fins d'analyse.

### *La délégation du Bénin.*



### ● **Identification des victimes de catastrophes**

L'Assemblée générale de Lyon, en 1989, a adopté le nouveau formulaire « Identification des victimes de catastrophes », qui avait été élaboré par un sous-comité du Comité permanent sur l'identification des victimes de catastrophes. Les travaux ont débuté au début de l'année en vue de la production dans les quatre langues de ce document, dont un spécimen a été envoyé à chaque BCN.

A la fin de 1991, les membres du Comité permanent ont été invités à soumettre une proposition pour une version révisée du « Manuel d'identification des victimes de catastrophes ». Ce document doit être modifié en raison des changements apportés à certaines procédures et afin de tenir compte des enseignements tirés de catastrophes récentes et de l'introduction du nouveau formulaire.

### ● **Sous-division 2 (criminalité économique et financière, et faux monnayage)**

Cette sous-division est formée de trois groupes : le groupe E, le groupe F et le groupe administratif.

#### ● **Groupe E**

Le groupe E s'occupe des activités frauduleuses reposant princi-

palement sur la tromperie, et des infractions généralement désignées sous l'appellation de « criminalité en col blanc ». En raison de la nature même des infractions, le travail porte sur des situations souvent complexes nécessitant une formation appropriée.

Une participation croissante des pays membres aux différents colloques et réunions montre de façon évidente la préoccupation des BCN à l'égard de la criminalité économique internationale.

Les affaires signalées au Secrétariat général en 1990 ont connu une hausse de 27 % par rapport à 1989. Les secteurs traditionnels comme les abus de confiance, l'utilisation frauduleuse des cartes de crédit, les transferts frauduleux de fonds, et les chèques de voyage volés sont restés très actifs. Les tendances générales démontrent le développement d'une criminalité accrue du côté informatique et maritime.

#### ● **Groupe F**

Le groupe F est chargé de la lutte contre le faux monnayage et l'utilisation de faux documents de voyage, ainsi que de la conception, de la rédaction et de la publication de la revue *Contrefaçons et Falsifications*.

Cette revue, distribuée par abonnement aux organismes spécialisés et aux institutions bancaires, correspond à un système d'information regroupant toutes données utiles sur les principaux moyens de paiement authentiques ou contrefaits. Elle est mise à jour mensuellement. Elle est rédigée en français et traduite en anglais, allemand, espagnol et arabe.

Le groupe F a également expérimenté un programme pilote d'une durée de trois mois sur l'utilisation d'un nouveau système de transmission d'images appelé Photophone. Ce programme a été conduit avec la coopération de six BCN européens en vue d'obtenir une évaluation finale de cet équipement.



### Sous-division 3 (stupéfiants)

La Sous-division des stupéfiants a pour mission de développer la coopération entre les services nationaux de police et de promouvoir les échanges de renseignements entre tous les organismes nationaux et internationaux chargés de lutter contre la production, le trafic et l'usage illicites de drogues et de substances psychotropes. La Sous-division des stupéfiants met à la disposition des pays membres les services suivants :

- 1) banques de données ;
- 2) coordination administrative des enquêtes internationales ;
- 3) analyse et diffusion de renseignements tactiques ;
- 4) production et diffusion de renseignements stratégiques.



Les représentants du Botswana.

#### • Activités

Les activités de la Sous-division des stupéfiants ont été extrêmement nombreuses en 1990. Ces activités concernent principalement quatre secteurs :

- opérations,
- renseignement,
- formation,
- relations avec d'autres organisations internationales ou régionales.

#### • Missions effectuées

Le personnel de la sous-division a effectué 52 missions pour participer à des réunions organisées

hors du Secrétariat général, et les officiers de liaison 22 missions de liaison dans 39 pays.

Parmi les tâches entreprises, on notera la définition d'un critère de poids minimum pour les saisies d'héroïne, de cocaïne et de cannabis à signaler. Les poids minimum sont les suivants :

- héroïne : 100 grammes ;
- cocaïne : 100 grammes ;
- cannabis : 10 kilos ;
- substances psychotropes : pas de poids minimum.

Cependant, il a été rappelé aux pays membres qu'ils doivent signaler au Secrétariat général, quel qu'en soit le poids, toute saisie de drogues faisant intervenir une substance nouvelle, un itinéraire

nouveau, une méthode de dissimulation ingénieuse, ou tout autre élément indiquant l'apparition de nouvelles tendances en matière de trafic.

#### • Coopération avec les autres organisations

La liaison avec les autres organisations internationales ou régionales est aussi une mission importante de la Sous-division des stupéfiants. Outre l'assistance à des réunions organisées par ces institutions, certaines activités méritent une mention spéciale :

- Participation à la Commission des stupéfiants des Nations Unies

et au Sous-comité du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient ;

- Participation au Comité d'experts sur la pharmacodépendance (CEP) de l'Organisation mondiale de la santé ;

- Elaboration, à l'intention de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, d'un rapport annuel sur la situation du trafic international des drogues ;

- Coopération étroite avec le Conseil de coopération douanière, notamment en matière d'échange de renseignements et d'études sur le trafic international de drogues.

#### • Formation

Afin de permettre aux fonctionnaires de la Sous-division des stupéfiants d'enrichir leurs connaissances, le chef de la sous-division a organisé un cycle de formation de deux semaines sur le recueil et l'analyse des renseignements, animé par la Drug Enforcement Administration. Le cycle de formation a eu lieu du 27 août au 7 septembre 1990, et 22 fonctionnaires de la Division de police et de la Division des supports techniques y ont assisté.

#### Etudes, documentation générale, colloques, RIPC

Conformément aux objectifs assignés au programme « Etudes techniques », l'activité de la Division III consistait essentiellement à :

- Remplir les fonctions de service juridique de l'organisation ;
- Assurer les tâches d'un service de documentation générale ;
- Editer et gérer la *Revue internationale de police criminelle* ;
- Organiser certains colloques et réunions.

Le chef de la Division III a exercé les fonctions de conseiller juridique de l'Organisation. Le Service juridique est intervenu à de nombreuses reprises en matière contractuelle (cahiers des charges ; élaboration et suivi de contrats



importants ; finalisation de l'opération « Nouveau bâtiment » ; litiges avec des fournisseurs), en matière réglementaire (élaboration et modification de règlements internes ; rédaction ou révision de notes de service) et en matière de personnel (décisions individuelles, défense de l'Organisation dans des litiges). Il a élaboré une série d'analyses et d'études juridiques sur des questions présentant une grande diversité.

Le Service de documentation générale était abonné à environ 170 périodiques et a acquis plus de 500 ouvrages. Il a édité 70 produits documentaires (« Info-presse », divers bulletins documentaires, recueil de statistiques criminelles internationales) et a répondu à près de 600 demandes d'information ou de documentation. La préparation de l'informatisation de ce service est en cours.

La *Revue internationale de police criminelle* a été éditée dans les quatre langues de travail avec un tirage total d'environ 8 000 exemplaires (3 600 exemplaires ont été diffusés aux BCN, 3 300 en abonnements). Tous les textes étaient inédits, et certains rédigés ou traduits par le service éditeur de la revue. Les versions espagnole et arabe ont été confectionnées avec l'assistance des autorités espagnoles et tunisiennes. Seule la version arabe souffre d'un retard notable de parution que le Secrétariat général s'efforce de résorber.

Des membres de la Division III ont participé à plusieurs réunions organisées par d'autres organismes, ont présenté ou élaboré des exposés et ont reçu des visiteurs intéressés notamment par des questions juridiques dans le contexte d'Interpol.

Pour ce qui concerne la Commission de contrôle interne des fichiers, elle a eu à examiner 16 demandes de vérification individuelles et a procédé à l'examen d'office de 40 dossiers.

D'une façon générale, la Commission de contrôle des fichiers a pu constater que, comme par le passé, elle a pu exécuter sa mission de contrôle dans la liberté indispensable : les fichiers sont gérés suivant une application scrupuleuse de la réglementation en vigueur. En revanche, elle déplore que le droit d'accès indirect soit trop peu connu des personnes qui pourraient en bénéficier.

### **Division des supports techniques**

#### **Système Finances**

Le nouveau système Finances et paye installé en 1990 permet d'établir les budgets en fonction des engagements de dépenses, et les personnes autorisées ont accès à ce service par l'intermédiaire du système de bureautique.

#### ● **Système de bureautique**

Ce système est utilisé par tous les services du Secrétariat général, et les utilisateurs sont au nombre de 110.

Ce système étant très performant et le nombre d'informations qu'il contient en nette augmentation, il a été nécessaire d'installer du matériel supplémentaire afin de permettre l'archivage électronique sur bandes et d'augmenter la capacité des disques.

L'une des principales améliorations du système au printemps 1991 sera la connexion de la messagerie électronique interne à l'AMSS X-400 externe. Il ne sera plus nécessaire d'effectuer un double travail de préparation en ce qui concerne les messages à envoyer aux BCN ou aux stations régionales.

### **Sous-division « Criminal Intelligence ».**

Elle se compose de trois services :

- Le MRB (Service de réponse aux messages) traite les messages qui arrivent au Secrétariat général et envoie les réponses aux BCN.

- Le Service des notices internationales traite, publie et diffuse les notices et les diffusions internationales relatives aux personnes recherchées, soupçonnées ou disparues.

- Le service Dactyloscopie et identification, où les empreintes digitales et les photographies sont traitées par des spécialistes, chargés de tenir à jour le fichier des empreintes digitales et des photographies.

#### ● **Service de réponse aux messages**

En termes généraux, le MRB a pour mission de donner au Secrétariat général et aux BCN les moyens de :

- traiter et saisir les informations

*Une partie de la délégation brésilienne.*





de police conformément à la réglementation sur la protection des données et la destruction des informations ;

- répondre aux demandes des BCN sans délai et dans le respect des principes de la coopération policière internationale et de la protection des données ;
- utiliser les moyens fournis par la technologie moderne en matière d'informatique et de télécommunications.

Le MRB a créé 38 509 dossiers informatiques sur le système CIS (documentation criminelle) actuel et procédé à la mise à jour interactive de 89 154 autres dossiers, ce qui représente 127 663 dossiers informatiques au total traités en 1990.

#### ● Le MRB et le système de recherche automatique (ASF)

Au cours des derniers mois de 1990, le personnel du MRB a commencé à préparer l'intégration du système ASF dans le travail de gestion informatisée des affaires criminelles.

#### ● Service Dactyloscopie et identification

Les moyens fournis par la technologie moderne ont permis une amélioration considérable de l'efficacité du travail courant. Ainsi, le fichier photographique a été mis en place au début de 1990. Il contient des milliers de photos de malfaiteurs recherchés sur le plan international.

#### ● Service des notices internationales

Le service des notices a pour mission de :

- Préparer et publier les notices dont la diffusion est demandée par les BCN, l'accent étant mis sur la rapidité de la diffusion des notices internationales concernant des individus recherchés ;
- Scanner tous les dossiers qui se trouvent sur support papier dans le Service des archives du Secrétariat général et tous les nouveaux

messages reçus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1989 ;

- Respecter les dispositions du règlement sur la destruction des informations de police enregistrées par le Secrétariat général.

#### ● Système d'archivage électronique (EAS)

Le groupe EAS est chargé de :

- Mettre en œuvre une technologie informatique et des méthodes de travail de pointe pour l'archivage électronique des dossiers criminels du Secrétariat général ;
- Procéder au transfert des dossiers du système d'archivage manuel sur disques optiques ;
- Archiver de la même manière tous les nouveaux documents reçus (télégrammes et messages postalisés envoyés par les BCN) se rapportant aux dossiers criminels ;
- Fournir un service efficace au Secrétariat général et aux BCN.

#### ● Télécommunications

**Statistiques de trafic et de qualité de service pour l'année 1990 :** Le trafic échangé à travers l'AMSS a été de 288 941 messages reçus et 628 194 messages émis en 1990. Ces chiffres indiquent une hausse de 5,9 % par rapport à 1989. Sur le plan de la qualité de service, les

résultats atteints en 1989 ont été sensiblement améliorés (voir tableau).

**Evolution du réseau de télécommunications :** 1990 a été une année intermédiaire dans l'attente du serveur X-400. Aussi les évolutions ont été moins importantes qu'en 1989. Mais un gros travail de mise à jour des documents ("Vade Mecum") et d'établissement de propositions pour les BCN a été accompli, pour préparer le passage à X-400. Il faut noter comme point majeur la création de la station régionale de Canberra et de la zone Pacifique.

#### Administration générale

La structure de la Division administrative a été légèrement modifiée en 1990, puisque la sous-division Sécurité a été rattachée début 1990 à la Division administrative.

Après l'année 1989, largement remplie par le transfert du siège, 1990 a été marquée par le souci d'organiser la gestion administrative du Secrétariat général de manière rationnelle, compte tenu des nouveaux locaux et du personnel, tant administratif que policier, en grande partie renouvelé.

1990 : QUALITE DE SERVICE AMSS		
INDICATEUR	1989	1990
ARRETS COMPLETS	3 722 minutes	349 minutes
FAUTES CALCULATEURS	336	141
FAUTES LIGNES	9 085	7 738 dont 6 363 ARQ
% DE MESSAGES REJETES	2 %	2,67 %
% DE MESSAGES HORS DELAI	2 %	1,32 %
NOMBRE DE MESSAGES EN TRANSFERT	31,4	18,5



La Division administrative s'est également efforcée de résoudre les différents problèmes apparus au niveau de la construction du bâtiment et d'achever la clôture de l'opération « Nouveau bâtiment » sous ses différents aspects (construction, transfert du personnel, équipement du nouveau siège).

Enfin, avec le concours de la Division des supports techniques, un nouveau logiciel paie/comptabilité et gestion du personnel a été installé, ce qui a permis, malgré des difficultés, d'enregistrer les opérations comptables.

### • Bureau Réunions et missions

C'est en 1990 que l'on a pu enregistrer une première année complète d'activité du cycle des réunions et conférences au nouveau siège de l'Organisation.

Compte tenu des difficultés engendrées par le transfert, 1989 ne peut guère servir de référence en la matière puisque plusieurs conférences avaient dû être reportées ou annulées.

On constate néanmoins depuis 1987 un accroissement sensible du nombre des conférences, colloques, réunions et groupes de travail organisés au Secrétariat général (40 en 1990). La participation à ces réunions est également en progression constante, puisque avec 1 400 délégués en 1990, elle représente pratiquement le double du chiffre enregistré en 1987.

Cette constatation a en tout cas le mérite de souligner le vif intérêt que suscitent parmi l'ensemble des pays les conférences et colloques organisés au Secrétariat général.

Comme les années précédentes, le bureau Réunions et missions a effectué un travail important dans la préparation de la 59e session de l'Assemblée générale, qui a encore rassemblé une représentation très large de l'ensemble des pays membres.



*Les représentants de Brunei.*

### Sous-division Sécurité

Les objectifs atteints au cours de l'année 1990 sont les suivants :

- Amélioration des conditions de travail ;
- Utilisation dans son intégralité du matériel technique de sécurité ;
- Amélioration des conditions de communication au sein de la sous-division ;
- Intégration dans le système de messagerie électronique.

### Sous-division des affaires générales et sociales

#### • Service du personnel

Dans le cadre de la formation, des cours de français, d'anglais et d'espagnol ont été mis en place. Ils ont eu lieu dans les locaux de l'Organisation et concernent 44 fonctionnaires. Par ailleurs, tout au long de 1990 se sont déroulées différentes formations informatiques ou techniques.

#### • Services généraux

En raison des différents projets informatiques en cours, l'objectif d'informatisation des stocks en 1990 n'a pu être réalisé. Des contacts ont été pris avec différentes sociétés, et une étude de faisabilité est en cours au niveau du service informatique.

Il convient de noter qu'au cours de cette année, les Services généraux

ont rédigé différentes procédures dont les principales concernent la gestion des stocks, la distribution des fournitures et l'inventaire du mobilier.

Au cours de ce même exercice, l'inventaire physique de l'ensemble des biens meubles de l'Organisation a été réalisé.

Il faut noter que l'année 1990 a été la première année d'exploitation complète du bâtiment, et que les prévisions budgétaires ont dans l'ensemble été bien respectées.

Enfin, le nombre de commandes liées au fonctionnement du Secrétariat général, à l'exception des contrats et des commandes de l'informatique et des télécommunications, s'est élevé à 624, contre 559 en 1989.

### Finances et comptabilité

En 1990, un nouveau progiciel de comptabilité a été mis en place. Cet élément, qui doit entraîner à l'avenir un traitement des informations financières dans de meilleures conditions en assurant un meilleur suivi de la situation, a nécessité de la part du personnel de la comptabilité un effort important.

### Sous-division Production de documents

L'objectif de la sous-division Production de documents est de



répondre dans les délais requis aux demandes des divers secteurs du Secrétariat général dans les domaines de la traduction, de la dactylographie, de l'impression et de l'expédition. Cet objectif a été atteint pendant l'année 1990 sans augmentation de personnel.

Certains travaux ont demandé un effort tout particulier de la part de tous les groupes. Cela a été notamment le cas pour la confection du formulaire d'identification des victimes de catastrophes.

Au début de l'année 1990, l'imprimerie a produit la version arabe du numéro de la *RIPC* consacré à l'inauguration.

### Le personnel

Au 31 décembre 1990, le chiffre total des effectifs du Secrétariat général était de 265 fonctionnaires dont 75 mis à disposition, 23 détachés et 167 agents sous contrat. Trente-six nationalités sont représentées : allemande, américaine,

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DOCUMENTS			
	1988	1989	1990
Demandes de travaux enregistrées	3 327	2 800	3 203
Nombre de pages traduites/révisées	16 168	14 382	16 367
Nombre de pages dactylographiées/relues (la diminution est due à l'utilisation du traitement de texte par les traducteurs)	20 911	17 008	17 598
Tonnage de papier imprimé	18,5	17,0	22,7
Photographies en noir et blanc	3 470	2 944	3 259
Empreintes digitales (nombre de jeux)	340	448	422
Coûts d'expédition en FRF (machine à affranchir)	939 913	830 888	981 186

argentine, autrichienne, belge, britannique, cambodgienne, canadienne, chilienne, colombienne, coréenne, danoise, égyptienne, espagnole, française, grecque, hollandaise, indienne, irakienne, islandaise, italienne, japonaise,

libanaise, norvégienne, pakistanaise, philippine, portugaise, sénégalaise, soudanaise, srilankaise, suédoise, thaïlandaise, tunisienne, turque, uruguayenne, zimbabwéenne.

## QUESTIONS FINANCIERES

Le rapport présenté reflète la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 1990. Il comporte traditionnellement quatre parties : le bilan, le compte de résultat, le compte d'exécution du budget et le résultat budgétaire.

### Le bilan (Tableau I)

Le résultat net de l'exercice après amortissements et constitution des provisions s'élève à 1 901 866,25 francs suisses (CHF).

### Le compte de résultat (Tableau II)

#### Produits

Les recettes issues des contributions appelées se sont accrues en

raison de l'augmentation du montant de l'unité budgétaire, passé de 16 800 CHF en 1989 à 17 300 CHF en 1990. En outre, les produits générés par la vente de brochures et d'abonnements sont en augmentation. Il convient de noter toutefois que les recettes provenant des produits accessoires sont en diminution de 815 534,03 CHF, dont l'essentiel provient des subventions accordées par le FNULAD dans le cadre du projet Caraïbes/Amérique centrale, inférieures à celles de l'exercice précédent mais conformes aux dépenses engagées.

#### Charges

Les charges sont en diminution de 610 452,77 CHF par rapport à

l'exercice précédent. Les variations les plus significatives au regard du montant des dépenses engagées sont les suivantes :

- Impôts et taxes (ligne « Autres dépenses courantes » du tableau) : les dépenses, de faible montant, figurant à ce titre sont inférieures à celles enregistrées en 1989, le Secrétariat général n'ayant pas eu à acquitter la taxe foncière qui lui était applicable à Saint-Cloud.

- Dotation aux amortissements : elle s'élève à 2 994 206,25 CHF, soit une diminution de 2 920 351,64 CHF. Cet écart provient essentiellement de l'obligation faite en 1989, lors du transfert du siège, de procéder à des amortissements de caractère exceptionnel.



**TABLEAU I - BILAN**  
(en milliers de francs suisses)

Actif	1990 (1 CHF = 3,9334 FRF)	1989 (1 CHF = 3,85038 FRF)
Valeurs immobilisées nettes après amortissements	37 398	37 819
Comptes de tiers	10 459	11 341
Comptes financiers	20 627	15 896
Comptes de stocks	359	298
<b>Total de l'actif</b>	<b>68 843</b>	<b>65 354</b>
<b>Passif</b>		
Patrimoine	63 343	61 684
Dettes à court terme	3 598	2 869
Résultats de l'exercice	1 902	801
<b>Total du passif</b>	<b>68 843</b>	<b>65 354</b>

**TABLEAU II - COMPTE DE RESULTAT - NOUVELLE PRESENTATION**  
(en milliers de francs suisses)

Produits	1990 (1 CHF = 3,9334 FRF)	1989 (1 CHF = 3,85038 FRF)
Contributions appelées	22 134	21 352
Autres produits	4 790	5 081
<b>Total</b>	<b>26 924</b>	<b>26 433</b>
<b>Charges</b>		
Frais de personnel	12 990	13 098
Autres dépenses courantes	8 620	5 849
Dotation provisions, amortissements	3 412	6 685
Résultats de l'exercice	1 902	801
<b>Total</b>	<b>26 924</b>	<b>26 433</b>

**TABLEAU III - COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET DE 1990**  
(en milliers de francs suisses)

Recettes budgétaires	Réalisation (1 CHF = 3,9334 FRF)	Budget (1 CHF = 3,85 FRF)
Contributions	22 134	21 886
Autres recettes	4 369	2 266
Prélèvements sur fonds affectés	2 227	1 129
<b>Total</b>	<b>28 730</b>	<b>25 281</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>		
Frais de personnel	13 065	15 410
Autres dépenses courantes	7 734	7 611
Biens amortissables	776	776
Frais financiers	50	155
Provisions pour arriérés de contribution	200	200
Dépenses sur fonds affectés	2 227	1 129
Résultat budgétaire	4 678	
<b>Total</b>	<b>28 730</b>	<b>25 281</b>
Déficit budgétaire = résultat budgétaire - arriérés de contributions : 4 678 - 4 741 = - 63		

## Le compte d'exécution du budget (Tableau III)

Ce compte analyse les recettes et les dépenses budgétaires. Il permet ainsi de constater que les recettes, hors contributions statutaires appelées (qui s'accroissent quant à elles en raison de l'admission de nouveaux pays membres), sont en augmentation par rapport au budget initial.

De la même façon, on s'aperçoit que le montant des dépenses montre une diminution par rapport au budget initial en raison notamment de la différence constatée au chapitre « Frais de personnel » (salaires et charges sociales). Cet écart trouve son origine d'une part dans le niveau des effectifs réels inférieurs à ceux budgétés, et d'autre part dans le niveau moyen des rémunérations réelles inférieures à celles inscrites au budget (hors gain de change). Toutefois, il convient de noter que le montant porté à la ligne « Dépenses sur fonds affectés » est en augmentation.

## Résultat budgétaire

Il ressort en substance de ce qui précède et des différents tableaux de compte d'exécution du budget un résultat budgétaire excédentaire de 4 678 000 CHF.

Conformément à l'article 23 du Règlement financier, le résultat budgétaire soumis à l'approbation de l'Assemblée générale est le suivant :

Résultat budgétaire : 4 678 000 CHF  
Arriérés de contributions (de l'exercice 1990) : 4 741 000 CHF

Déficit budgétaire : 63 000 CHF

## Rapport de la Cour des comptes

La Cour des comptes française est le vérificateur extérieur choisi par la 55<sup>e</sup> Assemblée générale de



Belgrade et dont le mandat a été renouvelé pour une durée de trois ans lors de l'Assemblée générale de Lyon en 1989. Le rapport présenté concerne la gestion administrative et financière de l'Organisation.

### Exécution du budget 1990

A la suite des contrôles auxquels ils ont procédé, les vérificateurs estiment que les comptes présentés sont sincères et vérita-

bles et peuvent donc être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Comme pour les trois exercices précédents, ils tiennent toutefois à préciser que l'excédent du compte de résultat revêt un caractère exclusivement comptable. En effet, le montant des sommes inscrites en produits au titre des contributions des Etats membres correspond aux contributions appelées et non à leur encaissement effectif.

### Contributions statutaires

Au 31 décembre 1990, le montant brut des arriérés de contributions s'élevait à 9 012 386,96 CHF contre 7 974 737,82 CHF en 1989, 75 pays au lieu de 68 ne s'étant pas acquittés en temps voulu de tout ou partie de leurs obligations, ce qui équivaut à une augmentation de 13 % au lieu d'une légère diminution de 1,2 % au terme de l'exercice précédent.

### Fonds liés à la construction et à l'équipement du nouveau siège à Lyon

Les charges comptabilisées au titre des fonds liés à la construction et à l'équipement du nouveau siège à Lyon, ainsi qu'au transfert

du personnel, ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Il convient de noter que, dans un souci de prudence, le Secrétariat général a préféré reporter la clôture définitive de ces trois fonds (construction, transfert du personnel et équipement du nouveau siège) au 31 décembre 1991.

### Projet de budget 1992

Il s'articule essentiellement autour des objectifs suivants :

- Réorganisation des services du Secrétariat général ;
- Redéfinition des objectifs à court et moyen terme ;
- Redéfinition des programmes ;
- Recherche de l'optimisation des ressources.

D'autre part, il importe de mentionner également que ce projet s'inscrit dans la perspective retenue par le Comité exécutif de maintenir la valeur de l'unité budgétaire à 17 300 CHF.

S'agissant des questions financières, l'Assemblée générale adopte en séance plénière les résolutions AGN/60/RES/1 et AGN/60/RES/2.



Les représentants de la République de Corée.

## TRAFIC INTERNATIONAL DES DROGUES

La Commission est présidée par M. Zhu En Tao (Chine), membre du Comité exécutif. Le représentant du Secrétariat général expose le contenu des rapports sur la situation en 1990.

### Evolution du trafic

Pour les services de répression du monde entier ainsi que pour ceux qui participent à l'élaboration de la législation, aux programmes de cultures de remplacement, à l'éducation et à la réinsertion des toxicomanes, le trafic et l'abus des drogues demeurent une question

prioritaire. Les problèmes auxquels sont confrontés les experts de chacune de ces disciplines demeurent préoccupants et très divers. Les informations relatives aux saisies de drogues communiquées au Secrétariat général par les 154 Etats membres de l'OIPC-Interpol en 1990 font l'objet d'une analyse qui permet de déterminer que de nombreux pays ont accru les moyens qu'ils consacrent à la répression du trafic de drogues ; pourtant, des données fiables semblent indiquer qu'on a produit et vendu plus de drogue que les années précédentes, que l'abus des

drogues augmente, que les rues de nos cités sont devenues le théâtre d'une flambée de violence, et enfin que les décès résultant du trafic et de l'abus des drogues ont incontestablement augmenté. L'abus porte sur tous les types de drogues :

- opium et ses dérivés (morphine et héroïne),
- cocaïne,
- cannabis,
- substances psychotropes.



## Opium et ses dérivés

### Opium

La production illicite d'opium au Proche et Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud-Ouest et, dans une certaine mesure, au Mexique continue d'être encouragée par une hausse apparemment constante de la demande d'opiacées. D'après les rapports de saisie communiqués au Secrétariat général, d'importantes saisies d'opium ont été opérées en 1990 en Iran (20 tonnes), au Pakistan (7 tonnes), en Inde (2 tonnes), à Myanmar (797 kg), en Thaïlande (689 kg) et en Malaisie (653 kg).

On tend de plus en plus, dans les régions de production d'opium, à le transformer sur place en morphine et en héroïne ; cette situation a entraîné une augmentation des mouvements transfrontaliers en Asie du Sud-Ouest, de la frontière afghano-pakistanaise vers l'Iran et vers la Turquie. En Asie du Sud-Est, la plupart des régions de production étant situées à Myanmar, le mouvement s'effectue vers le sud via la Thaïlande ou vers Hong Kong par la frontière myan-maro-chinoise.

#### Le délégué du Costa Rica.



### Morphine

En 1990-1991, le trafic de morphine de la frontière afghano-pakistanaise vers l'Iran et la Turquie a été considérable. Les services de répression iraniens ont signalé la saisie, à Urmiya, près de la frontière irano-turque, de 1 456 kg de morphine en avril 1990 et de 2 300 kg le 14 janvier 1991. Les autorités turques ont également saisi 375 kg en 1990 et 114 kg au début de cette année. Ces saisies, ainsi que celle de 22 tonnes d'anhydride acétique le 16 janvier 1991 sur l'autoroute Ankara-Istanbul, confirment l'hypothèse de l'existence de laboratoires d'héroïne en Europe. En effet, les autorités turques ont démantelé un laboratoire clandestin en 1990 et 4 en 1989.

### Héroïne

L'héroïne continue d'être une drogue dont l'abus est très répandu. L'accroissement de la demande ainsi que le maintien d'une grande rentabilité ont à nouveau contribué à maintenir la production d'héroïne à un niveau très élevé.

En Asie du Sud-Ouest, le trafic n'a jamais cessé malgré des mesures énergiques de répression dans les régions de production ainsi que dans les pays de transit. En 1990, en dépit des quantités importantes interceptées au Pakistan (6 tonnes, dont une saisie de 1 741 kg en octobre 1990 à la frontière entre le Pakistan et l'Iran), en Iran (2 tonnes) et en Inde (2 tonnes), les trafiquants ont réussi à acheminer d'importantes quantités d'héroïne destinées aux marchés européens, principalement par la voie terrestre, de la frontière afghano-pakistanaise jusqu'en Europe, en passant par l'Iran et la Turquie. On estime que près de 70 % des 6 tonnes d'héroïne saisies en Europe en 1990 ont été acheminés par cette route ; la drogue était dissimulée dans des cachettes aménagées dans des véhicules automobiles, principalement des voitures particulières et des camions TIR.

En Asie du Sud-Est, la production illicite d'opiacées n'a pas cessé. La plupart des opérations de transformation ont lieu dans le Nord-Est de Myanmar et le long de la frontière myanmaro-thaïlandaise, mais de nombreux laboratoires sont apparemment situés à la frontière entre le Laos et la Thaïlande et entre le Laos et Myanmar. Selon les renseignements dont on dispose, de l'anhydride acétique, un produit chimique essentiel utilisé pour transformer la morphine base en héroïne, continue d'être acheminé illicitement de Chine, d'Inde et de Malaisie vers les régions de production. En 1990, des renseignements ont fait état du démantèlement de laboratoires clandestins d'héroïne en Thaïlande (4), à Hong Kong (5) et en Malaisie (4).

### Cocaïne

La consommation de cocaïne, compte tenu de l'offre sur le marché, semble augmenter dans les mêmes proportions que le trafic, et continue à engendrer la violence, la corruption et le développement de la criminalité organisée.

En 1990, la situation dans les pays producteurs de coca tels que le Pérou et la Bolivie s'est peu améliorée, malgré les programmes de destruction mis en oeuvre par les autorités.

Les cartels colombiens de la cocaïne ont continué à contrôler la majeure partie de la production et de la distribution du chlorhydrate de cocaïne, mais les organisations de trafiquants péruviens et boliviens, qui ont l'intention d'implanter leurs propres réseaux de trafic et de distribution, intensifient également leurs activités.

D'une manière générale, le principal marché reste les Etats-Unis, mais certains éléments indiquent que la demande est en régression. C'est la raison pour laquelle les trafiquants se tournent vers l'Europe, où plus de 13 tonnes de chlorhydrate de cocaïne ont été saisies en 1990, contre 6 tonnes en 1989 et 5 en 1988.



Au premier semestre 1991, les autorités colombiennes (la police, le Département administratif de sécurité, l'armée, la marine et l'armée de l'air) ont opéré des saisies record (43 423 kg) dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants. En outre, près de 7 tonnes de cocaïne base (73 % de plus qu'en 1990), 1 tonne de basuco, près de 17 tonnes de feuilles de coca et plus de 164 tonnes de marihuana ont été saisies en 1991.

De nombreux laboratoires de cocaïne, près de 190 millions de litres de précurseurs chimiques liquides (essence, éther, acétone, ammoniac, acide sulfurique et chlorhydrique, MEK, solvants divers) ainsi que 94 tonnes de carbonate de calcium, soude caustique, permanganate de potassium, sulfate de sodium, chaux, sel et ciment ont été détruits. La saisie de 8,2 tonnes de cocaïne en moyenne par mois représente le chiffre le plus élevé depuis les premières mesures de lutte contre les stupéfiants.

## **Cannabis**

Au cours de la période concernée, la production, l'abus et le trafic illicite de cannabis ont continué sur une très grande échelle dans la quasi-totalité des régions du monde. L'Europe et l'Amérique du Nord sont restées les principales régions de consommation, et le Proche et Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est, ainsi que l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, les principales régions de production. On a constaté une augmentation des quantités acheminées et une diversification des destinations en ce qui concerne le trafic de cannabis en provenance de certains pays d'Afrique sub-saharienne. En Europe, quelque 136 tonnes de cannabis avaient été saisies en 1989, contre 200 en 1990, dont, en février 1990 à Dordrecht (Pays-Bas), une saisie de 45 000 kg provenant du Pakistan et, en décembre 1990 à Hambourg (Allemagne), une saisie de 1 877 kg acheminés

par voie terrestre d'Afghanistan via l'URSS.

Depuis janvier 1991, 37 tonnes de cannabis ont été saisies en Europe, dont un chargement de 12 tonnes intercepté à la frontière austro-yougoslave en mars 1991. Les Etats-Unis ont signalé la saisie de 121 tonnes de feuilles de cannabis en 1990 et de 14 373 kg au cours du premier trimestre 1991.



*L'un des représentants de l'Equateur.*

## **Substances psychotropes**

La production, le détournement et le trafic de substances psychotropes dans les différentes régions du monde ont continué d'être stimulés par une forte demande. En 1990, les services européens de répression ont signalé au Secréariat général de l'OIPC-Interpol la saisie de près de 400 kg d'amphétamines. C'est la plus grosse quantité jamais saisie en une année. Par ailleurs, on a signalé le démantèlement de 26 laboratoires clandestins d'amphétamines. Les principaux marchés de consommation sont les pays scandinaves, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France.

L'augmentation considérable de l'offre constatée en France a été

l'une des raisons de la création d'une équipe spécialisée dans les substances psychotropes au sein de l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants dans ce pays.

Outre cette augmentation de l'offre d'amphétamines, l'Europe a également connu en 1990 une augmentation importante de l'offre de LSD. Le Royaume-Uni a signalé la saisie de 295 000 doses de LSD en 1990, contre 146 000 doses en 1989. Le LSD est apparemment produit illicitement aux Pays-Bas, mais la présence de LSD provenant des Etats-Unis a aussi été constatée.

Les Etats-Unis signalent que l'abus des drogues est toujours important. La production illicite et l'abus de métamphétamine restent une source de préoccupation majeure pour les services de répression fédéraux, d'Etat et locaux, en particulier dans l'Ouest du pays. Les services de répression sont surtout préoccupés par l'offre d'ice de production étrangère et locale. Des préoccupations ont été exprimées face à l'augmentation possible de l'abus de substances psychotropes fabriquées localement, telles que métamphétamine et LSD, du fait des bons résultats obtenus par les services de répression contre le trafic de cocaïne.

## **Métamphétamine**

Le démantèlement de 449 laboratoires clandestins de métamphétamine a été signalé à la Drug Enforcement Administration (DEA) en 1990.

La caractéristique la plus frappante des laboratoires de métamphétamine est leur diversité. La situation géographique et le degré de perfectionnement de ces laboratoires sont très variables, et on les trouve aussi bien dans les zones urbaines, rurales, suburbaines et industrielles que dans le désert ou dans des régions montagneuses isolées. Des laboratoires clandestins de métamphétamine ont été découverts chez des parti-



culiers (appartements, maisons, garages, appentis, caravanes, granges), dans des locaux commerciaux ou industriels (chambres d'hôtel ou de motel, laboratoires de chimie analytique et ateliers de réparation) ainsi que dans des entrepôts.

La métamphétamine est une substance placée sous contrôle (Tableau II) dont les usages licites sont très limités. Les Etats-Unis indiquent qu'il y a très peu de détournements et que cette substance est en général obtenue au moyen de fausses ordonnances médicales.

## LSD

Aux Etats-Unis, l'abus du LSD a augmenté, mais il reste beaucoup moins répandu que celui de la cocaïne, de la marijuana, de l'héroïne et de la métamphétamine. Depuis 1984, aucun laboratoire de fabrication de LSD proprement dit n'a été démantelé.

La loi américaine de 1988 sur le détournement et le trafic des pro-

duits chimiques (United States Chemical Diversion and Trafficking Act) a institué des mesures de contrôle pour deux des précurseurs chimiques qui entrent dans la fabrication du LSD: l'ergotamine et l'ergonovine. Ces mesures constituent pour la DEA un moyen efficace pour surveiller la distribution des produits chimiques en cause.

On continue à trouver des stimulants, tels qu'amphétamines et pémoline, sur les marchés clandestins africains.

### **Précurseurs et produits chimiques essentiels**

Avec la ratification de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, plusieurs mesures législatives ont été prises par les pays membres en application des dispositions de l'article 12 de cette convention qui porte sur le contrôle des substances (précur-

seurs et produits chimiques essentiels) fréquemment utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Sensible à la préoccupation exprimée au plan international face au mouvement des précurseurs et des produits chimiques essentiels vers les régions productrices d'héroïne et de cocaïne, la Sous-division des stupéfiants a créé une équipe chargée des psychotropes afin d'analyser les renseignements concernant la fabrication, le détournement et la distribution illicites de substances psychotropes. Il est prévu que cette équipe surveille le mouvement illicite des précurseurs et des produits chimiques essentiels inscrits aux tableaux I et II de la Convention des Nations Unies de 1988. Afin d'aider cette équipe, la Sous-division des stupéfiants a mis en place un programme informatique spécialement destiné à recevoir les informations relatives aux précurseurs et produits chimiques essentiels découverts dans des laboratoires clandestins ou lors du transit, en dehors des circuits commerciaux licites.

## **FAUX MONNAYAGE ET DELITS ECONOMIQUES**

**L**a réunion est placée sous la présidence de M. Wajahat Latif (Pakistan).

S'agissant des délits économiques, on ne peut que constater la rapidité avec laquelle le nombre d'infractions augmente. Certains chiffres sont à cet égard particulièrement significatifs.

Pour ce qui concerne la délinquance bancaire, l'utilisation frauduleuse de cartes de crédit et de chèques, en augmentation de 40 %, représente les deux tiers des délits commis, les transports illicites de fonds subissant quant à eux un accroissement de quelque 500 %.

### **Le « circuit financier illégal international » ou « les systèmes bancaires clandestins parallèles »**

Il s'agit ici d'un phénomène de grande ampleur qui cause d'énormes torts à l'économie des pays en voie de développement. Il importe donc à la communauté policière internationale d'y consacrer toute l'attention nécessaire.

### **Le faux monnayage**

Au cours de ces dernières années, le nombre de cas de faux monnayage signalés au Secrétariat général s'est considérablement

*Deux délégués de la Gambie.*





accru. En effet, les progrès technologiques en matière de reproduction et d'impression permettent désormais à des faussaires, même peu adroits, de fabriquer des faux billets de banque difficilement décelables.

Par ailleurs, on constate que le faux monnayage est de plus en plus fréquemment lié à d'autres formes de criminalité comme le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes ou le terrorisme.

Enfin, il convient de noter que le dollar américain reste la monnaie la plus falsifiée au monde (87,6 % de la fausse monnaie découverte). Ensuite viennent les liras italiennes, les florins, les francs français et les marks allemands.

## TELECOMMUNICATIONS ET INFORMATIQUE

**L**a réunion est placée sous la présidence de M. Oberlé (France).

### Situation actuelle du réseau et de l'informatique

L'ancien plan de modernisation adopté lors de l'Assemblée de Nice en 1987 arrivant bientôt à sa fin, il importe d'ores et déjà de travailler à la mise en œuvre d'un nouveau plan quinquennal. L'objectif est de mieux équiper les BCN et de les rendre plus efficaces. L'installation du nouveau serveur X-400 au Secrétariat général ouvre de nouveaux horizons. Ce nouvel auto-commutateur autorise l'établissement de liens rapides et fiables dans la transmission des informations, la mise en place d'un réseau mondial compatible sur lequel les stations régionales pourront se connecter, et enfin un système de chiffrement accessible à tous les ordinateurs de télécommunication dont seront équipés les BCN, et qui pourra assurer une diffusion soit générale, soit limitée à certains destinataires.

### Modification du règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci

Il est procédé à la lecture des amendements au projet initial de résolution élaborés par le comité *ad hoc*. Au terme de la discussion qui s'ensuit un projet final est adopté.

L'Assemblée générale adopte en séance plénière la résolution AGN/60/RES/7.

### Modernisation régionale

Il est important de préciser que cette opération doit se poursuivre en deux étapes, pour des raisons techniques et financières.

#### - 1<sup>ère</sup> étape

Tout d'abord, les stations régionales de Porto Rico, Buenos Aires, Nairobi et Abidjan seront équipées de mini-AMSS permettant d'acheminer automatiquement des messages, chiffrés ou non, à l'intérieur de la région ou vers l'AMSS X-400 installé au Secrétariat général.

Les BCN des régions seront équipés de micro-ordinateurs offrant des fonctions de traitement de texte, de messagerie électronique (liaisons avec les stations régionales), d'archivage électronique, de chiffrement et d'impression. Le système sera également doté d'un procédé de fac-similé.

#### - 2<sup>e</sup> étape

Il est envisagé d'équiper les BCN, dès lors que le réseau de télécommunication l'autorisera, pour qu'ils puissent effectuer des recherches dans le système de recherche automatique (ASF). L'objectif est d'avoir accès aux informations de police (à l'exclusion des images) en utilisant les terminaux installés lors de la première étape du plan de modernisation. Une étude de faisabilité sera nécessaire pour chaque région, afin de déterminer la meilleure localisation possible de l'ASF.

Il conviendra d'étudier les options suivantes :

- Installation d'une base de données ASF dans chaque station régionale. Le téléchargement des

informations s'opérera à intervalles déterminés à partir de la base de données centrale du Secrétariat général.

- Installation d'une base de données dans des lieux stratégiques afin de permettre à plusieurs régions d'y avoir accès dans les meilleures conditions de rentabilité.

- Les terminaux des BCN et des stations régionales seront alors complétés afin de permettre l'accès à ces ASF régionaux.

L'Assemblée, en séance plénière, adopte la résolution AGN/60/RES/3.

### Arrêt par le Secrétariat général de l'OIPC-Interpol des communications radio HF du réseau de télécommunication

S'agissant de ce point précis, l'Assemblée générale adopte en séance plénière la résolution AGN/60/RES/6.

### Protection des données : informations de police enregistrées auprès des structures déconcentrées du Secrétariat général

Il convient de s'assurer que le traitement de ces informations est bien conforme à la réglementation interne de l'Organisation. Le Comité exécutif propose donc d'une part que ces informations soient enregistrées également au siège, et que la Commission de contrôle interne des fichiers soit en mesure de remplir pleinement son rôle.

L'Assemblée générale adopte en séance plénière la résolution AGN/60/RES/5.



## RESOLUTION AGN/60/RES/7

**Objet :** Modification du Règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 60<sup>e</sup> session à Punta del Este, du 4 au 8 novembre 1991,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport N° 12 intitulé « Modification du Règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci », ainsi que de l'avis rendu par le Comité *ad hoc* en application de l'article 56 du Règlement général,

FAISANT SIENNES les considérations exprimées dans ledit rapport N° 12,

DECIDE que les modifications suivantes sont introduites dans le « Règlement relatif à une base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général de l'O.I.P.C.-Interpol et à l'accès direct des BCN à celle-ci » :

1/ L'article 3 est libellé comme suit :

- 1 - Les BCN et les services officiels ayant des missions de police et qui sont habilités à avoir l'accès direct à la base de données sélectionnées, conformément aux alinéas (2) et (3) ci-dessous, consultent la base de données à leurs frais au moyen de terminaux exploités par eux.
- 2 - Le BCN originaire d'une information de police qui a

consenti à l'enregistrement de cette information dans la base de données sélectionnées désigne les BCN qui peuvent avoir l'accès direct à cette information. Cette désignation est révocable uniquement par le BCN originaire de l'information.

3 - Tout BCN qui peut avoir l'accès direct à des informations de police conformément à l'alinéa (2) ci-dessus est habilité à octroyer l'accès direct à ces informations à des services officiels de son pays ayant des missions de police ainsi qu'à interrompre cette facilité préalablement octroyée.

4 - Le Secrétariat général prend les mesures nécessaires pour que les BCN, les services officiels et les tiers qui ne sont pas habilités à avoir l'accès direct à une information de police ne puissent obtenir connaissance de cette information en consultant la base de données sélectionnées.

5 - Les BCN et les services officiels ayant des missions de police traitent les informations de police, obtenues en consultant la base de données sélectionnées, conformément aux dispositions s'appliquant aux informations de police qui leur sont communiquées par le Secrétariat général.

6 - Les BCN fourniront au Secrétariat général, pour diffusion aux pays membres, une liste complète de tous les services officiels ayant des missions de police auxquels l'accès à la base de

données sélectionnées sera octroyée. Ladite communication sera effectuée par les BCN chaque fois qu'ils se proposent d'ajouter un service à la liste ou de le supprimer sur celle-ci.

2 / L'actuel article 6 devient article 7. Un nouvel article 6 est intercalé et libellé comme suit :

1 - Des copies de la base de données sélectionnées peuvent être implantées auprès des stations régionales du réseau de télécommunications de l'O.I.P.C.-Interpol ou auprès des BCN. A cet effet, le Secrétariat général peut transférer, par des moyens électroniques ou par support magnétique, les données pertinentes enregistrées dans sa base de données sélectionnées, aux bases de données implantées hors du Secrétariat général.

2 - La mise à jour des bases de données créées en application de l'alinéa (1) ci-dessus est effectuée par des moyens électroniques selon une périodicité adéquate.

3 - Les BCN et les services officiels ayant des missions de police ont accès aux bases de données créées en application de l'alinéa (1) ci-dessus dans les mêmes conditions qu'ils ont accès à la base de données sélectionnées implantée au Secrétariat général.

4 - Un journal des consultations est tenu auprès de chaque base de données créée en application de l'alinéa (1) ci-dessus.



## RESOLUTION AGN/60/RES/5

**Objet :** Protection des données ; informations de police enregistrées auprès des structures déconcentrées du Secrétariat général.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 60<sup>e</sup> session, à Punta del Este, du 4 au 8 novembre 1991,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport N° 7, intitulé « Protection des données ; informations de police enregistrées auprès des structures déconcentrées du Secrétariat général » et présenté par le Comité exécutif,

CONSIDERANT que les informations de police enregistrées auprès des structures déconcentrées du Secrétariat général doivent faire l'objet de contrôles afin de s'assurer que leur enregistrement, leur modification, leur utilisation et leur épuration sont effectués conformément à la réglementation interne de l'Organisation,

CONVAINCUE de l'utilité, tant pour la coopération poli-

cière internationale que pour les modalités pratiques de ce contrôle, d'enregistrer au siège de l'Organisation toutes les informations de police qui figurent dans les fichiers des structures déconcentrées du Secrétariat général,

SOUHAITANT que ce contrôle soit mis en œuvre de la manière la plus économique possible,

ADOpte les directives suivantes :

1 - Les informations de police enregistrées auprès des structures déconcentrées du Secrétariat général doivent également être enregistrées au siège de l'Organisation.

2 - La modification ou l'annulation des informations enregistrées au siège de l'Organisation en vertu du principe énoncé au point 1/ ci-dessus doit entraîner la modification ou l'annulation desdites informations dans les structures déconcentrées. La pré-

sente règle est applicable *mutatis mutandis* au siège de l'Organisation dans le cas d'informations annulées ou modifiées dans les structures déconcentrées.

3 - Lors de la mise en œuvre, dans les structures déconcentrées, de projets en matière d'informatic ou de télécommunications, il convient de s'assurer que les fonctionnalités des systèmes sélectionnés facilitent la protection et le contrôle des données.

4 - Le contrôle des informations de police enregistrées au siège de l'Organisation étant de la compétence de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'O.I.P.C.-Interpol, le Secrétariat général est invité à examiner avec ladite commission les modalités permettant de contrôler le respect des principes énoncés aux points 1/ et 2/ ci-dessus.

## REUNION DES CHEFS DE BCN

**L**a réunion est présidée par M. Alvarez (Argentine).

### Compte rendu des groupes de travail créés par l'Assemblée générale

Le groupe de travail sur la coopération police-banques, créé par une résolution de l'Assemblée générale de 1986, a tenu sa 4<sup>e</sup> session. Trois réunions du groupe de travail sur la criminalité informatique ont eu lieu au cours de cette année, et il a été décidé d'étudier le lancement d'un programme anti-virus. Le groupe de travail sur l'aide que peuvent apporter

les cabinets d'audit en matière de lutte contre la criminalité économique s'est réuni en juin 1990 à La Haye.

### Modification de l'article 18, alinéa 4, du Règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol

Exposé brièvement par le chef de la Division juridique du Secrétariat général, ce rapport mentionne notamment que l'Organisation connaît actuellement une évolution rapide en matière d'informatisation (projet *Automated*

*Search Facility*) et de régionalisation, ce qui soulève la question de la protection des données par rapport aux fichiers des structures déconcentrées du Secrétariat général. Il apparaît nécessaire de prévoir la possibilité de renouveler le mandat des membres de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol au-delà de deux périodes de trois ans, ce qui sera de nature à faciliter la solution des problèmes résultant des projets informatiques et de la régionalisation.

L'Assemblée générale, en séance plénière, adopte la résolution AGN/60/RES/8.



Création d'un lieu international destiné à la formation des policiers

Il est présenté aux délégués un avant-projet de résolution dont le but est de dispenser les formations nécessaires au sein des enceintes internationales, nationales et régionales existantes, et de minimiser les coûts de façon à éviter une logistique trop lourde mais aussi à organiser géographiquement les formations au plus près des besoins des pays.

En séance plénière, l'Assemblée générale adopte la résolution AGN/60/RES/10.

### **Amélioration de la coopération internationale pour la lutte contre les infractions dont sont victimes les personnes mineures**

Le Secrétariat général, comme suite aux dispositions de la résolution AGN/58/RES/15, a envoyé un questionnaire aux différents membres, auquel 52 seulement ont répondu. Certains de ces pays ont fait savoir qu'à leur connaissance le problème n'existait pas pour eux. Les réponses recueillies n'ont toutefois pas permis de réaliser une étude aussi complète qu'on aurait pu le souhaiter.

L'Assemblée générale adopte, en séance plénière, la résolution AGN/60/RES/9.

### **Application des conventions internationales et des lois nationales en matière d'extradition**

Lors de sa 97<sup>e</sup> session, le Comité exécutif a débattu des problèmes soulevés par l'absence de textes permettant l'extradition ou par l'inapplication de ces textes dans certains cas. Le projet de résolution traitant de ce sujet souligne de façon très générale l'intérêt des conventions internationales et des lois nationales en matière d'extradition, demandant aux BCN d'agir en faveur de l'élaboration, de l'approbation et de l'application effective desdits textes. Il est certain



*La délégation de l'Indonésie.*

toutefois que les procédures d'extradition sont de la compétence des services judiciaires, et que le rôle des BCN est forcément limité dans ce domaine.

L'Assemblée, en séance plénière, adopte la résolution AGN/60/RES/11.

#### **RESOLUTION AGN/60/RES/9**

**Objet :** Protection des personnes mineures en matière de drogues.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 60<sup>e</sup> session à Punta del Este, du 4 au 8 novembre 1991,

PARTAGEANT les préoccupations internationales qui ont abouti à l'adoption en 1989 à New York de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ;

RAPPELANT les dispositions de l'article 3, paragraphe 5, alinéas (f) et (g) de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, qui confère une « particulière gravité » à « la victimisation ou à l'utilisation de mineurs », ou à l'utilisation « d'un établissement d'enseignement ou... d'autres lieux fréquentés par des écoliers ou des étudiants » pour se livrer à l'abus, à la production, au trafic, etc., de drogues ;

APPELANT l'attention des pays membres de l'O.I.P.C.-

Interpol sur les termes de l'article 33 de la Convention précitée libellé comme suit : « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que définis par les conventions internationales pertinentes, et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances. » ;

AGISSANT en application de la résolution AGN/58/RES/15 adoptée à l'unanimité en 1989 ;

RECOMMANDE aux services de police des Etats membres de l'O.I.P.C.-Interpol de sensibiliser leurs autorités nationales compétentes sur l'intérêt que pourrait revêtir, à titre de dissuasion, toute mesure tendant à aggraver les pénalités encourues par les trafiquants qui céderaient de la drogue à des enfants ou qui utiliseraient des enfants à des fins de production ou de commerce illicites de ces substances.



### Réunion continentale africaine

Après l'élection en tant que président de M. Seudí (Cameroun), les différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion ont été débattus.

#### Activités régionales

Le premier point examiné est le problème des télécommunications. A cet égard, l'équipement des BCN est d'une importance vitale, et si des efforts sont demandés aux divers pays de la région, il importe d'être conscient que le Secrétariat général mène une action d'importance et fournit une aide non négligeable aux Etats concernés. Il convient de mettre l'accent sur la nécessité d'assurer le fonctionnement effectif des équipements mis à la disposition des différents BCN.

S'agissant de l'évolution de la criminalité en Afrique, dont le taux se situe sur une courbe ascendante, les délits commis contre les mineurs, le trafic de véhicules volés, les détournements de navires marchands et le trafic de drogues constituent des sujets de préoccupation.

Lors des débats de la conférence d'Abuja il est apparu nécessaire de mettre en place rapidement un centre de formation destiné aux policiers des pays en voie de développement.

#### Création d'un bureau sous-régional à Abidjan

La Conférence d'Abuja avait approuvé la création d'une telle entité. Dans ce but, la Côte d'Ivoire a fait tous les efforts nécessaires pour activer le processus, auprès de toutes les instances de décision de l'OIPC. Il est à noter que le gouvernement ivoirien a déjà prévu les locaux du futur sous-bureau et que dans le même temps il est prêt

à accorder toutes les facilités aux fonctionnaires qui y seront affectés.

Quoi qu'il en soit, la création d'un tel sous-bureau s'inscrirait

#### RESOLUTION AGN/60/RES/12

**Objet :** Création d'un Bureau sous-régional à Abidjan (Côte d'Ivoire).

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 60<sup>e</sup> session à Punta del Este, du 4 au 8 novembre 1991,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport N° 13 intitulé « Création d'un Bureau sous-régional à Abidjan (Côte d'Ivoire) »,

FAISANT SIENNES les conclusions de la 11<sup>e</sup> Conférence régionale africaine relatives à l'implantation dudit bureau à Abidjan,

COMPTE TENU des propositions faites par les autorités ivoiriennes en vue de la conclusion d'un accord de siège pour ledit bureau,

REMERCIE le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire de son offre d'accueillir un Bureau sous-régional de l'Organisation à Abidjan,

ACCEPTTE le principe de l'implantation d'un Bureau sous-régional de l'Organisation à Abidjan,

DONNE MANDAT au secrétaire général de négocier un projet d'accord de siège pour le bureau avec les autorités ivoiriennes,

INVITE le secrétaire général à soumettre le texte définitif du projet d'accord à l'approbation de l'Assemblée générale.

parfaitement dans la politique de déconcentration des activités de l'Organisation.

A ce propos, l'Assemblée générale adopte la résolution AGN/60/RES/12.

#### Coopération journalière, trafic de véhicules volés

Le Nigéria doit faire face actuellement à un problème d'importance : de plus en plus souvent, des voitures particulières volées sur le territoire nigérian sont retrouvées dans des pays limitrophes, notamment au Cameroun et au Burkina Faso. Bien que les services de police soient à même d'identifier les auteurs de ces infractions, il est très difficile de procéder à la restitution de ces véhicules.

En conclusion des débats, le président attire plus particulièrement l'attention d'une part sur la nécessité de favoriser les relations interactives entre les BCN et les autres instances administratives (ministères des Finances, de la Justice et des Affaires étrangères), d'autre part sur le besoin de tirer le meilleur profit des équipements dont disposent les BCN et d'organiser des stages de recyclage, et ensuite sur l'opportunité d'une politique plus active au niveau régional.

*L'un des délégués de la Jamaïque.*





## Date et lieu de la prochaine conférence régionale

Sur proposition de sa délégation, le Zimbabwe est désigné pour accueillir la prochaine conférence qui se tiendra en 1993.

### Réunion continentale américaine

Placée sous la présidence de M. William Sessions (Etats-Unis), la réunion examine le rapport d'activité du Comité technique pour les Caraïbes et l'Amérique centrale.

Il a été décidé de procéder à la révision du mandat du Comité afin d'officialiser sa structure ainsi que de laisser vacant le poste d'officier de liaison. Le fonctionnaire en poste au Secrétariat général jouera donc le rôle de conseiller pour la région.

L'on a évoqué l'importance de la diffusion d'informations sur les activités liées au trafic de stupéfiants et la nécessité pour les BCN de répondre aux demandes d'informations. La nécessité d'organiser d'autres cycles de formation sur le blanchiment de fonds a fait l'objet d'une mention spéciale.

Il a été demandé au Secrétariat général de créer un groupe de travail sur les déplacements des malfaiteurs et des détenus étrangers.

Le Comité prévoit aussi d'examiner de façon plus approfondie les résultats des bureaux existants avant d'aller plus loin dans la création d'un bureau sous-régional à la station régionale de Porto-Rico.

S'agissant des télécommunications, la sous-utilisation du système est un problème d'importance qu'il convient de suivre avec attention. Ainsi, des solutions de nature à améliorer la situation ont été élaborées et appliquées. Elles comprennent une formation complémentaire des opérateurs, de nouvelles procédures simplifiées de maintenance ainsi qu'un



La délégation de la Suisse.

échange interactif d'informations avec les BCN. Une proposition a également été faite de réglementer l'utilisation des messages de diffusion générale. Enfin, les discussions avec le Secrétariat général sur la nécessité de financer un poste d'ingénieur technique pour la station régionale de Porto Rico sont en cours.

En conclusion des discussions, la nomination du délégué du Mexique au Comité régional a été entérinée par la Réunion continentale.

## Date et lieu de la prochaine conférence

Sur proposition de son représentant, le Chili est désigné comme pays hôte de la 13<sup>e</sup> Conférence régionale américaine, prévue pour les premiers mois de 1992.

L'un des délégués de Tonga.



### Réunion continentale asiatique

La réunion, placée sous la présidence de M. Kawada (Japon), vice-président pour l'Asie, s'est penchée sur les conclusions du groupe de travail sur la régionalisation en Asie. Les sujets suivants ont été abordés :

#### Développement de la fonction du bureau de liaison de Bangkok

Il est convenu que le bureau couvre une zone géographique plus importante de façon à inclure trois pays indochinois et Myanmar. Sa compétence doit se limiter exclusivement au domaine des stupéfiants, sans pour autant exclure la possibilité d'examiner d'éventuelles actions dans des domaines tels que la criminalité économique. Il est en outre demandé aux pays de la région de manifester leur intérêt en mettant à la disposition du sous-bureau un nombre accru de fonctionnaires. Si cela n'est pas envisageable, le Secrétariat général sera lui-même sollicité pour augmenter l'effectif. Il convient de noter que la police royale thaïlandaise a d'ores et déjà gracieusement offert des locaux supplémentaires.

Le président appelle l'attention de toutes les délégations sur la nécessité d'accroître les échanges d'informations avec le Secrétariat général, lesquels sont pour l'instant très variables d'un pays à l'autre, voire au sein d'un même pays.



## Formation dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants

Cinq pays ont répondu favorablement au questionnaire qui leur avait été transmis (l'Inde, le Pakistan, Kiribati, la Thaïlande et la Chine). Une des éventualités envisagées est l'organisation d'un cycle de formation chaque année dans un pays différent et, dans la mesure du possible, dans une langue différente.

Au cours des débats, il apparaît favorable de laisser au Secrétariat général le soin de déterminer le meilleur moyen de résoudre le problème, puisque certains points peuvent être éclaircis par un simple échange de correspondance. Quoi qu'il en soit, il paraît exclu de créer un institut spécifique fonctionnant toute l'année avec du personnel permanent, car le coût en serait prohibitif. Le président prend acte d'une proposition visant à demander au Secrétariat général, au besoin avec l'aide d'un consultant, de rédiger un rapport envisageant les différentes possibilités en la matière dans les délais les plus brefs, de manière à ce que la formation puisse débuter dès 1992.

### *La délégation de Trinité et Tobago.*



## Télécommunications et échanges d'informations avec le Secrétariat général

Au nombre des préoccupations du groupe de travail figurait l'accès direct (à partir des BCN) à la base de données du Secrétariat général dès 1992.

Il convient de noter qu'ont été soulevés, au cours de la réunion, les problèmes liés à l'introduction des nouvelles technologies dans le domaine des communications. Ainsi, les Nations Unies travaillent actuellement à la mise au point d'un format standardisé des messages. Lorsqu'une norme simplifiée aura été mise au point, elle sera adoptée par l'OIPC-Interpol.

## Date et lieu de la prochaine conférence

Sur proposition de la délégation iranienne, et après assentiment de la Réunion continentale, Téhéran est retenue pour organiser la prochaine conférence régionale en 1993.

## Réunion continentale européenne

La réunion est placée sous la présidence de M. Schmidt-Nothen, délégué de l'Allemagne et membre du Comité exécutif.

## Le Comité technique européen

Le porte-parole du Comité technique sur la coopération en Europe rend compte des activités de ce comité. Il mentionne qu'il serait inopportun de le dissoudre, car le CTE offre notamment la possibilité aux pays qui ne sont pas membres de la CEE de participer aux débats en cours sur des problèmes précis en matière de police et sur les questions liées à la coopération.

Le président de la réunion donne ensuite lecture de la recommandation suivante :

« Que le Comité technique sur la coopération en Europe soit rebaptisé Comité européen Interpol et que son mandat soit redéfini dans les termes suivants :

« Dans le cadre d'Interpol, examiner les questions de stratégie et de principe, et les problèmes pratiques qui découlent de la coopération en matière de lutte contre la criminalité, et présenter des recommandations aux membres de la Conférence régionale européenne.

« Le Comité pourra traiter les affaires qui lui seront confiées par le Secrétariat général, la Conférence régionale européenne ou les pays membres.

« Le président fera un compte rendu des activités du Comité à la Conférence régionale européenne.

« Le Comité sera composé de représentants de 8 Etats membres, élus par la Conférence régionale européenne pour une durée de 4 ans, et d'un délégué européen du Comité exécutif nommé par les autres membres du Comité exécutif. »



Cette recommandation est adoptée à l'unanimité.

## Le Secrétariat européen

Il est rendu compte des activités de cette unité à compter de la dernière Conférence régionale européenne qui s'est tenue à Londres du 3 au 5 avril 1991.

## Date et lieu de la prochaine conférence

La prochaine réunion pourra avoir lieu à Rome. Par contre, pour ce qui concerne la date, elle ne sera définitivement fixée qu'après consultation des pays membres.



*La délégation yougoslave.*

## PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 1992

### Administration générale

- Poursuite de l'étude sur la mise en place du régime de prévoyance ;
- Poursuite de la mise en oeuvre des règles d'application du Règlement financier ;
- Continuation de la mise en place du système informatisé de tenue des immobilisations ;
- Mise en place de l'informatisation de la tenue des stocks ;
- Réunions des conseillers financiers.

### Police

#### Conférences, colloques, réunions et groupes de travail

- 21<sup>e</sup> Conférence régionale européenne ;
- 8<sup>e</sup> Colloque sur le terrorisme international ;
- 1<sup>er</sup> Colloque international sur les infractions dont sont victimes les enfants ;
- 2<sup>e</sup> Colloque international sur les armes à feu et les explosifs ;
- Réunion du Comité permanent sur l'identification des victimes de catastrophes ;

- Réunion régionale sud-américaine sur les véhicules volés ;
- Réunion régionale africaine sur les véhicules volés ;
- Réunion régionale Fopac ;
- 5<sup>e</sup> Réunion européenne police-douane ;
- 8<sup>e</sup> Conférence internationale sur le faux monnayage et 1<sup>ère</sup> Conférence internationale sur les documents de voyage frauduleux ;
- 8<sup>e</sup> Colloque sur les activités frauduleuses internationales ;
- Cours de formation sur les contrefaçons pour l'Asie ;
- 18<sup>e</sup> Réunion européenne des chefs de services nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues ;
- 2<sup>e</sup> Réunion des chefs de services nationaux de la région Caraïbes et Amérique centrale spécialisés dans la lutte contre le trafic des drogues ;
- 4<sup>e</sup> Réunion sur les substances psychotropes ;
- 5<sup>e</sup> Réunion du groupe de travail sur la coopération entre la police et les banques ;

- 3<sup>e</sup> Réunion du groupe de travail sur l'assistance des cabinets d'audit ;

- Groupe de travail sur les familles italiennes se livrant à des activités criminelles en Europe ;

- Réunion de travail sur les groupes sud-américains de la criminalité organisée, leur influence et leurs liens en Europe ;

- Groupe de travail sur les motards hors-la-loi et leur participation à la criminalité organisée ;

- Groupe de travail sur l'influence asiatique dans la criminalité organisée ;

- Groupe de réflexion sur le trafic des biens culturels et d'objets d'art volés en Afrique ;

- Deux groupes de réflexion sur le Manuel des Nations Unies (organisés par Interpol, la Division des stupéfiants des Nations Unies et le CCD) ;

- Groupe de travail sur la régionalisation en Asie ;

- Groupe de travail sur la régionalisation en Afrique.





*Deux des délégués de la Zambie.*

### **Affaires juridiques et de formation**

- Cycle de formation des fonctionnaires des BCN (langues française et espagnole) ;
- 10<sup>e</sup> Colloque des directeurs d'écoles de police ;
- 10<sup>e</sup> Colloque de police scientifique ;
- Réunions de la Commission de Contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol ;
- Suivi des accords de siège pour les bureaux de Bangkok et de Buenos Aires ;
- Négociation d'un accord de siège pour le bureau d'Abidjan ;
- Travaux concernant le Statut et le Règlement général de l'OIPC-Interpol ;

- Révision du Règlement du personnel ;
- Edition du catalogue des matériels audiovisuels pour la formation policière ;
- Question d'un règlement de coopération entre BCN ;
- Etude de la création d'un bureau sous-régional à Porto Rico.

### **Informatique et télécommunications**

- Organisation de la 12<sup>e</sup> Conférence Interpol des télécommunications ;
- Représentation aux conférences régionales et au Comité technique pour les Caraïbes et l'Amérique centrale ;
- Coordination des réunions avec le Comité permanent sur la technologie de l'information ;

- Mise aux normes X-400 de la station centrale et des BCN, et chiffrement ;

- Développement du réseau Caraïbes et Amérique centrale, mini-AMSS et chiffrement ;

- Mise en oeuvre du système de recherche automatique (ASF) ;

- Etudes de faisabilité sur la modernisation des systèmes de communication et de recherche des stations régionales ;

- Etudes de faisabilité sur le perfectionnement du système de recherche automatique afin de permettre le téléchargement des informations de police vers les pays membres de l'OIPC-Interpol ;

- Augmentation de la capacité du système CIS et du système de bureautique afin de tenir compte de l'accroissement de leur utilisation ;

- Mise en oeuvre de la micro-édition pour les groupes RIPC et Fausse monnaie du Secrétariat général ;

- Préparation d'un dictionnaire électronique intégré dans le système de traitement de texte au Secrétariat général ;

- Préparation de formats de messages destinés à être utilisés sur le réseau de télécommunications Interpol ;

- Cours de formation pour les BCN (ASF) ;

- Système informatisé pour l'inventaire du matériel et la gestion des stocks du Secrétariat général ; études de faisabilité et mise en oeuvre.



## **ELECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE**

### **Elections au Comité Exécutif**

Le président annonce que les postes suivants sont à pourvoir pour un mandat de trois ans, le mandat de leur titulaire actuel venant à expiration :

- un poste de vice-président pour l'Amérique,
- un poste de délégué pour l'Amérique,
- deux postes de délégué pour l'Asie,
- un poste de délégué pour l'Afrique,
- un poste de délégué pour l'Europe.

Tous ces scrutins ont lieu à bulletin secret.

#### **Vice-président pour l'Amérique**

M. Romeu Tuma (Brésil) est déclaré élu vice-président pour l'Amérique.

#### **Délégué pour l'Amérique**

M. William Sessions (Etats-Unis) est déclaré élu délégué pour l'Amérique.

#### **Délégués pour l'Asie**

M. Hussain Bin Homoud Al Mutlaq (Arabie saoudite) et M. Wajahat Latif (Pakistan) sont déclarés élus délégués pour l'Asie.

#### **Délégué pour l'Afrique**

M. Abdelkader Kara Bouhadba (Algérie) est déclaré élu délégué pour l'Afrique.

#### **Délégué pour l'Europe**

M. Björn Eriksson (Suède) est déclaré élu délégué pour l'Europe.



*M. Romeu Tuma (Brésil), nouveau vice-président pour l'Amérique.*



*M. William Sessions (Etats-Unis), élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Amérique.*





*Hussain Bin Homoud Al Mutlaq (Arabie saoudite), élu délégué pour l'Asie.*



*M. Wajahat Latif (Pakistan), également élu délégué pour l'Asie.*



*Abdelkader Kara Bouhadba (Algérie), élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Afrique.*



*Björn Eriksson (Suède), élu délégué pour l'Europe.*

*L'Assemblée générale a accepté l'invitation du Sénégal à accueillir la 61<sup>e</sup> session en 1992.*

### **Choix du lieu de la prochaine Assemblée générale**

A ce propos, le délégué du Sénégal rappelle que son pays avait déjà exprimé lors de la 59<sup>e</sup> session le vif désir d'accueillir la 61<sup>e</sup> Assemblée générale, en soulignant que le continent africain n'a pas été l'hôte d'une Assemblée générale depuis 1979 à Nairobi. Par acclamations, les délégations acceptent la candidature du Sénégal.





# Autour de la conférence

par Miguel Chamorro  
Secrétariat général

L'aéroport international de Carrasco fut, pour la majorité des délégués, la porte d'entrée en Uruguay et, par là même, leur premier contact avec ce pays situé dans la zone subtropicale australe du continent sud-américain. 402 délégués représentant 118 pays et 6 bureaux annexes, et les représentants de 7 organisations internationales s'étaient donné rendez-vous cette année.

Le choix de Punta del Este par les autorités uruguayennes comme lieu de réunion de cette 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale qui s'est déroulée du 4 au 8 novembre 1991 a été pour les participants l'occasion d'effectuer une première excursion dès le début de leur séjour en Uruguay. Après l'accueil chaleureux à l'aéroport international, nous avons été emmenés par la

Route panoramique interbalnéaire jusqu'à Punta del Este, hier village de pêcheurs, aujourd'hui centre international de tourisme. Nous avons découvert, tout au long des 130 km séparant l'aéroport de Punta del Este, la douceur du relief uruguayen et ses vertes prairies gorgées d'une eau qui ne fait jamais défaut, où paisiblement paissent d'immenses troupeaux ;

*Vue de l'océan, la péninsule où s'élève Punta del Este...*





# Autour de la conférence

tout cela transformait ce paysage en un tableau d'une tranquillité toute bucolique. En approchant de notre destination, nous avons franchi une succession de grandes plages sablonneuses, aux paysages d'une beauté exceptionnelle, telles que Solana del Mar, Portezuelo et La Rinconada. En arrivant à Sierra de la Ballena, un sommet nous a permis de contempler un paysage naturel qui nous a émerveillés par son aspect grandiose : une mer calme, une plage déserte à cette époque de l'année et un complexe immobilier moderne ne mettant pas en péril l'équilibre écologique de la région.

La République orientale de l'Uruguay s'étend aujourd'hui sur une superficie de 176 215 km<sup>2</sup> ; la langue officielle y est l'espagnol et sa capitale, Montevideo, compte plus de 1 303 000 habitants. L'Uruguay a des frontières communes avec le Brésil et l'Argentine, dont il est séparé par le fleuve Uruguay et le Rio de la Plata. L'océan Atlantique le borde à l'est et c'est dans cette direction que nous nous dirigeons.

Au cours du trajet, une charmante Uruguayenne, policier de la capitale, qui servait de guide à tous ses collègues des quatre continents, nous a conté quelques pages de l'histoire de son pays. Elle nous a raconté qu'en l'an 1516, Juan Diaz de Solis, chef de l'expédition espa-



*...hier village de pêcheurs, aujourd'hui centre de tourisme international...*

gnole à la recherche d'une voie navigable permettant de joindre l'Atlantique au Pacifique, découvrit et explora la région du Rio de la Plata, où se situe aujourd'hui la République orientale de l'Uruguay. La conquête du territoire a été très lente, non seulement du fait de la résistance farouche opposée par les indigènes, mais aussi en raison du peu d'intérêt des conquistadores qui

ne trouvèrent pas dans ces terres les métaux précieux découverts au Pérou. En 1617, Hernando Arias de Saavedra, premier gouverneur du Rio de la Plata, réalisa que la véritable richesse de la région était constituée par ses pâturages naturels, ses réserves d'eau inépuisables, son relief et son climat agréable, qui en faisaient une région idéale pour l'élevage du bétail et son exploitation,



# Autour de la conférence

bases futures de l'économie du pays.

Les premières idées indépendantistes apparurent en 1811, année au cours de laquelle un personnage acquit une plus grande dimension, José Gervasio Artigas, qui devint le guide de la révolution. Ses conceptions de l'indépendance, du fédéralisme, de la république et de la démocratie furent autant de graines semées qui germèrent des années plus tard, lorsque Juan Antonio Lavalleja et le « Groupe des trente-trois Orientaux » récoltèrent ces idées : elles aboutiront avec la déclaration d'indépendance du 25 août 1825, la création de l'Etat oriental de l'Uru-

guay et la proclamation de la première constitution de la république en 1830.

Située à l'est de Montevideo et édifée sur une péninsule qui se jette dans l'Atlantique, la ville de Punta del Este marque le point de rencontre entre les eaux de l'océan Atlantique et celles du fleuve le plus large du monde, le Rio de la Plata ; cette rencontre donne lieu, dans l'atmosphère et à la surface des eaux, à un phénomène curieux. L'une des côtes de la péninsule est assaillie par la houle impétueuse des courants océaniques et l'autre côte est caressée par les eaux du Rio de la Plata, modérées dans leur élan

par l'estuaire. On trouve donc, à très peu de distance l'une de l'autre, une plage sauvage, Playa Brava, et une plage paisible, Playa Mansa, séparées par une langue de terre sur laquelle s'élève la ville de Punta del Este.

Le *Centro de Espectaculos* de la ville et son magnifique auditorium, construit à même la plage, a été le lieu où se sont déroulées les séances plénières et plusieurs réunions continentales. Le lundi 4 novembre 1991, le président de la république, M. Luis Alberto Lacalle, a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale et, à la



*Le Cantegril Country Club, qui a accueilli les diverses commissions, mais aussi le cocktail de bienvenue offert par le président et le secrétaire général de l'OIPC-Interpol.*



# Autour de la conférence

suite de son allocution et de celle du président de l'OIPC-Interpol, toutes deux d'importance, déclara officiellement ouverts les travaux de la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale de l'OIPC-Interpol.

Au soir du premier jour de travail, le président et le secrétaire Général d'Interpol ont offert aux participants accompagnant le traditionnel cocktail de bienvenue, qui a eu lieu dans le cadre incomparable du Cantegril Country Club en présence du ministre de l'Intérieur, M. Juan Andres Ramirez, et des plus hautes personnalités de l'Etat. La soirée s'est prolongée bien au delà de l'heure indiquée sur les cartons d'invitation, grâce à l'atmosphère pleine de cordialité qui s'est créée et aux airs traditionnels des différents pays, interprétés par la musique de la police nationale uruguayenne.

Comme les autres années, le cocktail de

l'amitié offert par la délégation des Etats-Unis à tous les participants a bénéficié d'une ambiance amicale et détendue, à laquelle nous sommes accoutumés. Les délégations du Royaume-Uni et du Canada ont chacune offert une réception, faisant de ce mercredi 6 novembre un marathon gastronomique.

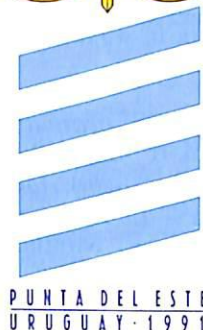
M. Taylor, chef de la délégation du Royaume-Uni, nous a reçus dans les salons de l'hôtel de style tout britannique où il logeait, situé Playa Brava, face à l'Atlantique, alors que M. Inkster, chef de la Gendarmerie Royale du Canada, nous a reçus deux heures plus tard à Playa Mansa, dans un restaurant situé sur l'estuaire du Rio de la Plata. Les plats offerts lors de ces deux réceptions ont été abondants et d'un goût exquis.

Au cours des journées de travail, l'activité des candidats aux postes vacants au Comité exé-

cutif a été intense ; elle nous a rappelé les élections présidentielles d'un pays démocratique, en raison de l'intérêt manifesté par les candidats, à la recherche de l'ultime voix. Considérable fut la tension accumulée au cours de cette semaine, mais une trêve a régné le jeudi 7 novembre au soir, avec le dîner officiel offert à tous les participants par le ministre de l'Intérieur, M. Ramirez, dans un charmant restaurant du bord de mer ; la soirée était animée par la musique et les spectacles folkloriques de l'Uruguay.

Le dernier jour, après des élections très disputées, les participants ont décidé par acclamations de tenir la prochaine Assemblée générale au Sénégal. Le président de l'OIPC-Interpol a par la suite déclaré close la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, en présence du ministre de l'Intérieur, M. Ramirez, et du Comité exécutif au grand complet, avec ses nouveaux membres.





# Liste des participants à l'Assemblée générale

## Bureaux et sous-bureaux

Albanie, Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Andorre, Antigua et Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bermudes\*, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Caïmans\*, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, République dominicaine, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Gibraltar\*, Grèce, Guatemala, Honduras, Hong Kong\*, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macao\*\*\*, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto Rico\*\*, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yémen (Rép. arabe du), Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

\* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

\*\* Sous-bureau central national des États-Unis d'Amérique.

\*\*\* Sous-bureau central national du Portugal.

## Observateurs

Association internationale des chefs de police  
Association du transport aérien international  
Conseil de coopération douanière  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation des Nations Unies  
International Banking Security Association  
Secrétariat permanent de l'Accord sud-américain sur les stupéfiants et les psychotropes